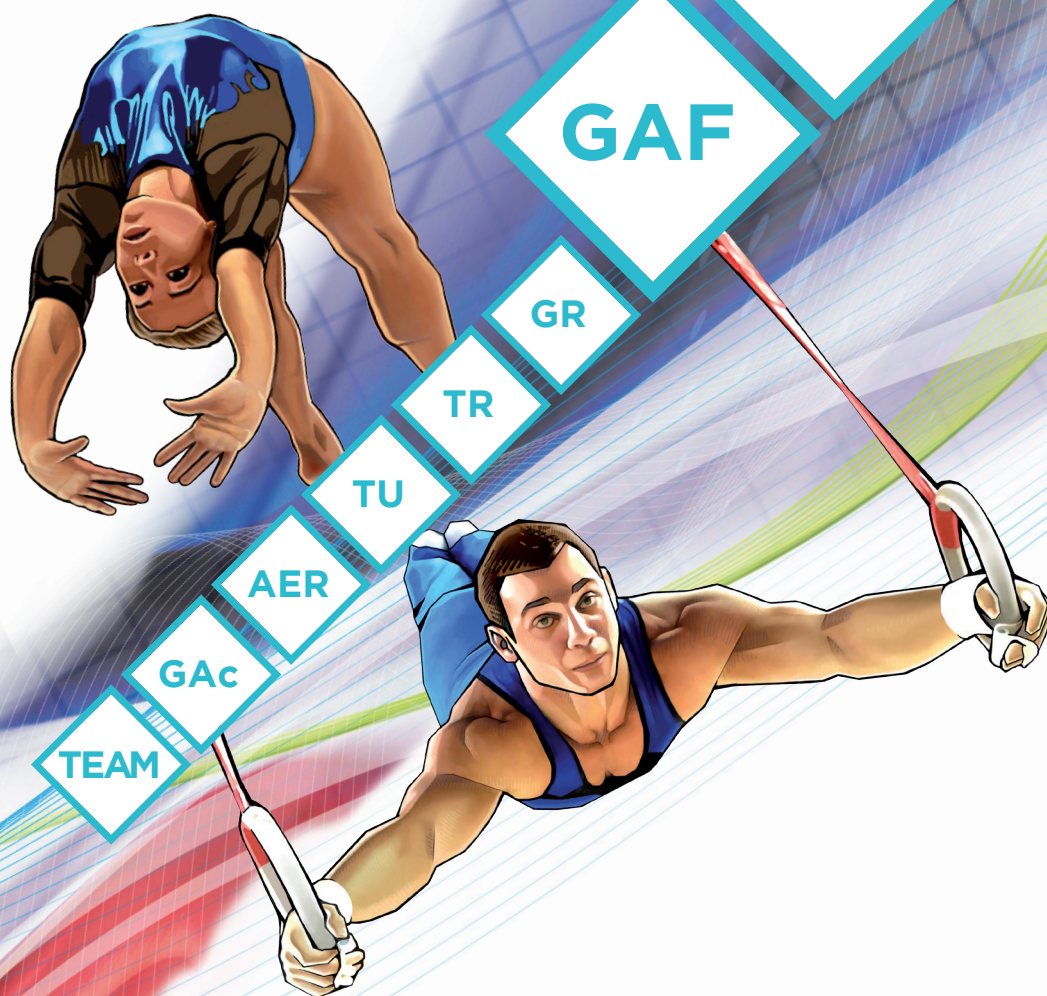


RÈGLEMENT TECHNIQUE

GAM GAF

2022-2023



ENSEMBLE,
CRÉONS LE MOUVEMENT.

Sommaire

	Pages
1. Organisation FFGym	02
LES NIVEAUX DE PRATIQUE	03
L'ORGANISATION TERRITORIALE	04
LES CIRCUITS COMPÉTITIFS TYPES	06
LES PRÉROGATIVES DE LA FFGYM ET DES TERRITOIRES	07
ACCESS GYM & RENCONTRES DE PROXIMITÉ	08
COMPÉTITIONS DE PROXIMITÉ	10
2. Organisation Compétitive GAM	11
TABLEAUX SYNOPTIQUES	12
COMPÉTITIONS DE PROXIMITÉ	14
FÉDÉRAL	16
PERFORMANCE	21
ÉLITE	34
3. Organisation Compétitive GAF	36
TABLEAUX SYNOPTIQUES	37
COMPÉTITIONS DE PROXIMITÉ	39
FÉDÉRAL	41
PERFORMANCE	45
ÉLITE	56
4. Règlementation générale	58
GÉNÉRALITÉS	59
MÉDICAL	60
PARTICIPATION AUX COMPÉTITIONS	61
GESTION INFORMATIQUE	63
AUTORITÉS DÉCISIONNELLES	64
GYMNASTES	65
ENTRAÎNEURS	66
JUGES	67
MONTÉES OU CHANGEMENTS	68
MATÉRIEL	70

PRÉAMBULE

Après deux saisons très fortement impactées par la pandémie de la Covid-19, le secteur des pratiques compétitives a retrouvé une activité normale au cours de la saison sportive 2021-2022.

Les événements compétitifs prévus au calendrier ont pu être réalisés, du niveau départemental jusqu'aux finales nationales, et l'ensemble des acteurs concernés ont le plaisir de se côtoyer à nouveau dans les salles de compétition : gymnastes, entraîneurs, juges, dirigeants et organisateurs.

Cette saison a été la première d'un cycle olympique raccourci, et elle a permis d'éprouver sur le terrain le nouvel outil informatique de référence pour la gestion des résultats : ScoreGym. Malgré certaines difficultés liées à la première mise en œuvre de cette application sur la totalité des disciplines et formats compétitifs, ce sont près de 1 500 compétitions qui ont été gérées avec ScoreGym.

La saison 2022-2023 s'annonce être dans la continuité de la précédente, avec peu de modifications règlementaires importantes et seulement quelques ajustements au niveau des programmes compétitifs, liés à la prise en compte du code de pointage FIG 2022-2024 ou dans la continuité des évolutions récentes.

Elle sera toutefois marquée par l'apparition des compétitions de proximité, gérées sous la forme de rencontres interclubs et avec des aspects novateurs concernant les modalités d'organisation et d'évaluation.

Nous vous invitons à lire les pages suivantes pour en prendre connaissance plus en détail, en notant que ce sont la GAM, la GAF et la GR qui vont inaugurer ce nouveau format compétitif.

Bonne saison compétitive 2022-2023 à toutes et à tous.



1.

Organisation FFGym

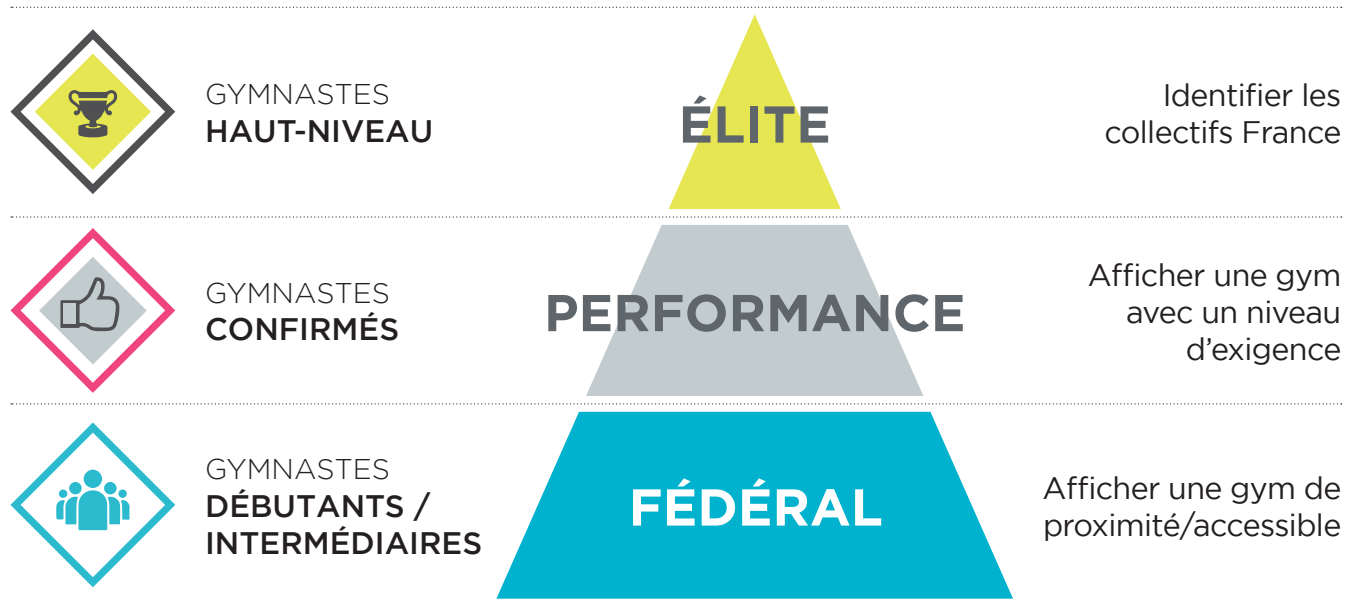
p03	LES NIVEAUX DE PRATIQUE
p04	L'ORGANISATION TERRITORIALE
p06	LES CIRCUITS COMPÉTITIFS TYPES
p07	LES PRÉROGATIVES DE LA FFGYM ET DES TERRITOIRES
p08	ACCESS GYM & RENCONTRES DE PROXIMITÉ
p10	COMPÉTITIONS DE PROXIMITÉ



LES NIVEAUX DE PRATIQUE

3 PROFILS DE GYMNASTES

3 BESOINS POUR LA FFGym



**Le FÉDÉRAL et la PERFORMANCE
sont deux pratiques distinctes de niveau différent**



D'où l'importance pour chaque niveau de proposer un environnement qui lui est propre, avec ses spécificités

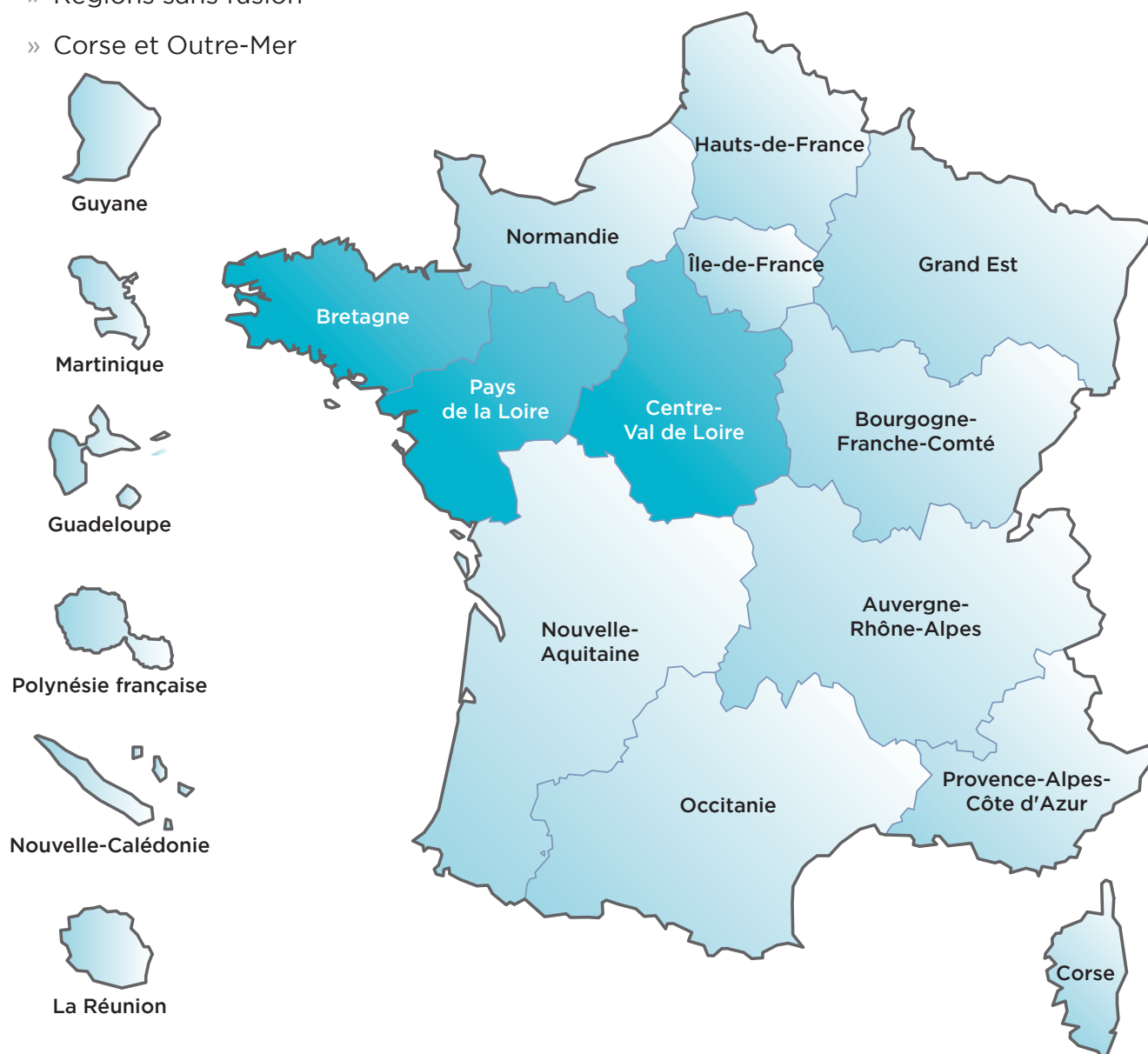


L'ORGANISATION TERRITORIALE

LES ÉCHELONS TERRITORIAUX

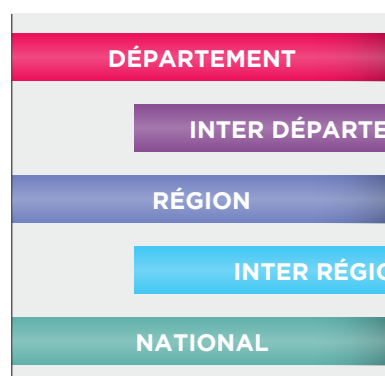
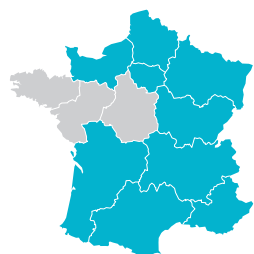
3 organisations :

- » Régions avec fusion et PACA
- » Régions sans fusion
- » Corse et Outre-Mer





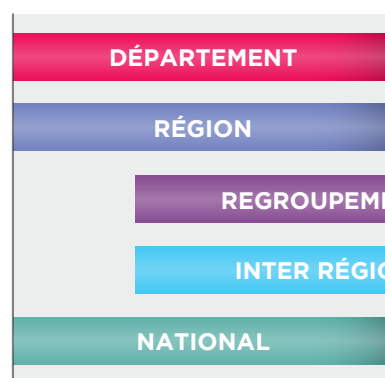
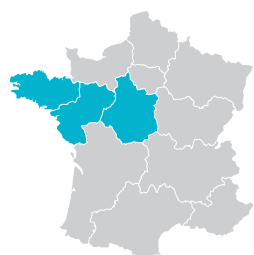
RÉGIONS AVEC FUSION ET PACA



→ Périimètre défini par les comités régionaux, selon les orientations fédérales

TR, TU, GAC, AER

RÉGIONS SANS FUSION



→ Bretagne + Pays de la Loire + Centre Val de Loire

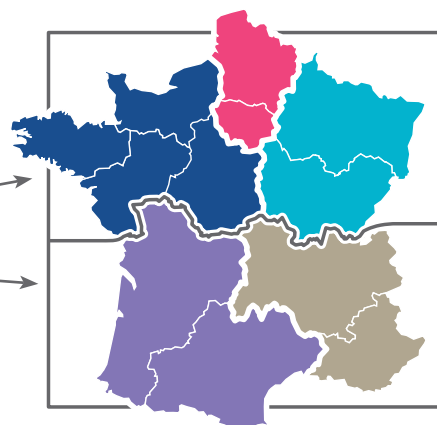
TR, TU, GAC, AER

CORSE ET OUTRE-MER

- » Définition des circuits compétitifs en Fédéral et en Performance par les comités régionaux, avec possibilité de regroupement

L'ÉCHELON INTER-RÉGIONAL

- » 2 inter-régions en AÉROBIC
- » Périimètre commun pour TR TU GAc : 5 inter-régions





LES CIRCUITS COMPÉTITIFS TYPES

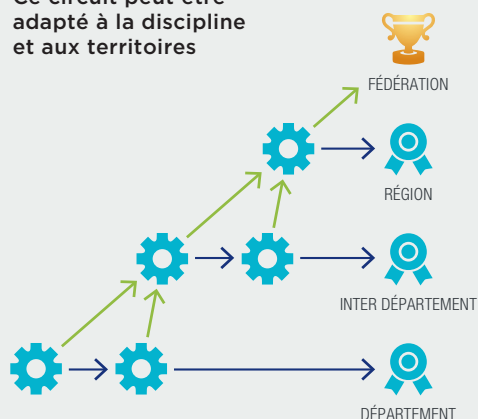


RÉGIONS AVEC FUSION ET PACA



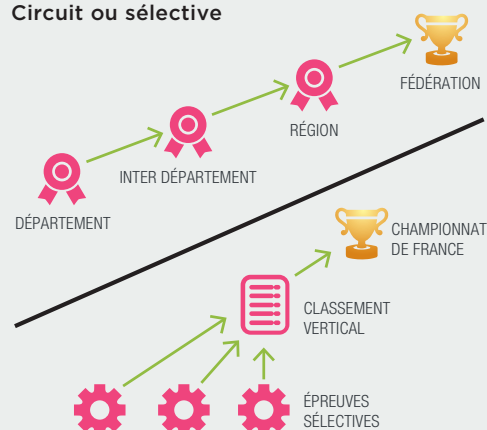
FÉDÉRAL

Ce circuit peut être adapté à la discipline et aux territoires



PERFORMANCE

Circuit ou sélective

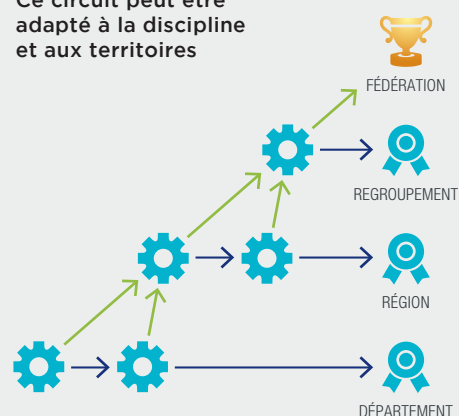


RÉGIONS SANS FUSION



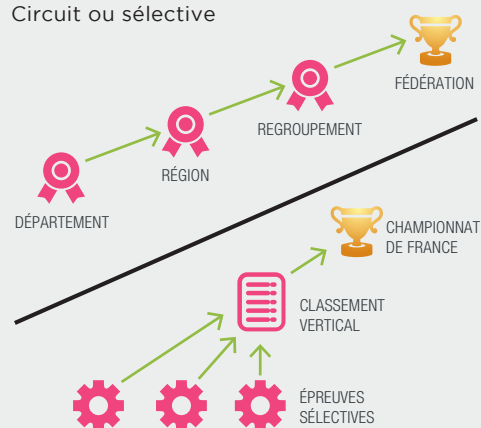
FÉDÉRAL

Ce circuit peut être adapté à la discipline et aux territoires



PERFORMANCE

Circuit ou sélective



Compétition d'orientation



Épreuve sélective



Finale de l'échelon



Championnat de l'échelon et épreuve sélective



Orientation vers l'échelon supérieur



Maintien à l'échelon actuel



LES PRÉROGATIVES DE LA FÉDÉRATION ET DES TERRITOIRES

LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE GYMNASTIQUE :

- » Elle définit l'offre compétitive pour l'ensemble des pratiquants, avec une organisation qui comprend des finalités territoriales en fonction du niveau de chacun ;
- » Cette offre compétitive comprend les niveaux de pratique, les filières, les catégories, les contenus techniques, les étapes, les modalités de qualification, les noms génériques des compétitions ;
- » Elle détermine la réglementation applicable pour toutes les compétitions, à l'exception des modalités d'organisation confiées aux territoires ;
- » Elle met à disposition les outils informatiques : EngaGym, OrdoGym, DJGym, ScoreGym ;
- » Elle assure la coordination du dispositif, en particulier pour les compétitions de niveau inter-région ;
- » Elle organise les finales nationales.

LES COMITÉS RÉGIONAUX :

- » Ils mettent en œuvre l'offre compétitive sur leur territoire, dans le respect des règles fédérales et en coordination avec les comités départementaux ;
- » Ils définissent le périmètre des inter-départements ;
- » Ils élaborent le calendrier compétitif et définissent le nombre de compétitions d'orientation et de finales territoriales à organiser, en fonction des volumes de compétiteurs à gérer et des capacités d'accueil sur chaque échelon ;
- » Ils déterminent le volume de compétiteurs qualifiés pour les échelons inter-département ou région et région ou regroupement ainsi que les quotas de qualification ;
- » Ils organisent les compétitions de niveau inter-département ou région et région ou regroupement, ainsi que les compétitions de niveau inter-région qui leur sont confiées ;

LES COMITÉS DÉPARTEMENTAUX :

- » Ils mettent en œuvre l'offre compétitive sur leur territoire, dans le respect des règles fédérales et en coordination avec les comités régionaux ;
- » Ils élaborent le calendrier compétitif et définissent le nombre de compétitions d'orientation et de finales départementales à organiser, en fonction des volumes de compétiteurs à gérer et des capacités d'accueil ;
- » Ils organisent les compétitions de niveau départemental.

Pour faciliter la lecture du document, le terme **ou** est employé pour mettre en évidence les échelons territoriaux différenciés entre les régions avec fusion + PACA et les régions sans fusion (Bretagne / Pays de la Loire / Centre-Val de Loire).



Access Gym
La gym comme j'aime

ACCESS GYM & RENCONTRES DE PROXIMITÉ

ACCESS GYM

L'Access Gym est une offre de pratique non compétitive, simple, motivante et facile à mettre en place pour capter de nouveaux publics et les fidéliser.

Ce programme d'animation se veut attractif avec une approche pédagogique dynamique et progressive

et une formalisation des progrès par paliers successifs. C'est un programme « clés en mains » qui vise à aider les animateurs/entraîneurs dans la conception de leurs séances, en leur proposant des outils adaptés : fiches techniques, photos, vidéos, musiques et des idées d'ateliers développant

leur imagination et leur capacité de création.

Ce programme aide à dynamiser et à structurer les activités proposées par les clubs.

ACCESS GYM GÉNÉRAL

Le programme Access Gym Général doit permettre au jeune pratiquant d'acquérir les bases nécessaires à une pratique gymnique spécialisée.

Ce programme constitue un élément incontournable dans la formation de base du jeune gymnaste. Il permet l'acquisition de postures et d'éléments alliant tenue, tonicité et précision. Il est construit progressivement en 8 à 10 étapes, avec un système d'évaluation tout au long de la saison permettant de progresser en validant les différents niveaux. Il vise à aider les

animateurs/entraîneurs dans leurs missions de tous les jours et à motiver les gymnastes pour qu'ils continuent leur pratique au sein du club.

Ce programme est à destination d'un public débutant désireux d'acquérir une motricité fine pour la pratique des activités gymniques acrobatiques. Il peut être proposé l'année des 6 ans, dans la suite logique de la Baby Gym, et à tous les débutants quel que soit leur âge. Les éléments de ce programme sont aussi conçus pour les personnes en

situation de handicap désireuses de pratiquer la gymnastique. Pour ces dernières, des aménagements et des critères de validation spécifiques sont proposés sur les ateliers de référence.

Ce programme est organisé autour d'une planification annuelle sur 32 à 35 semaines en période scolaire, comprenant des séances techniques et d'évaluation d'une durée d'une heure (10 échauffements et un ensemble de fiches techniques d'apprentissage, fiches d'évaluation et diplômes).

ACCESS GYM PAR DISCIPLINE

Prolongement du programme Access Gym Général, ce programme d'animation permet la validation de niveaux de compétences techniques, de formation, d'évaluation et de classification des gymnastes.

Il s'agit d'un outil ayant pour but de favoriser et valoriser la réussite du gymnaste et ainsi d'entretenir sa motivation en progressant à son rythme. Pour les premiers niveaux, le programme est accessible aux

gymnastes s'entraînant au moins une fois par semaine. Chaque niveau correspond à une couleur et comprend l'apprentissage d'éléments de référence.

Toute la documentation Access Gym est accessible de 2 manières différentes :

- » En téléchargement (version numérique PDF) à partir du site www.ffgym.fr.
- » En consultation vidéo à partir du site www.ffgym.fr.



ORGANISATION TECHNIQUE DES PROGRAMMES ACCESS GYM

Graduation	Access Gym GAM	Access Gym GAF	Access Gym GAc	Access Gym Aéro	Access Gym TR	Access Gym GR
Or						
Argent						
Bronze						
Noir						
Marron						
Violet						
Rouge						
Bleu						
Vert						
Orange						
Jaune						
Blanc						
10						
9						
8						
7						
6						
5						
4						
3						
2						
1						

Progression technique en

GAM GAF GAc Aéro TR GR

Access Gym Général
Animation sur les bases des activités acrobatiques et aérobic
Proposant une progression transversale aux activités acrobatiques et aérobic

Access Gym GR Général
Animation sur les bases du manie-
ment d'engins

RENCONTRES DE PROXIMITÉ

Depuis septembre 2016, la FFGym propose l'organisation de rencontres de proximité interclubs organisées sous contrôle de la Fédération et de ses comités départementaux, basées sur les produits Access Gym.

Ces rencontres se situent en amont du premier niveau de compétition.

La rencontre de proximité Access Gym est un événement fédéral officiel dédié à la validation des programmes Access Gym :

- » Access Gym Général et GR Général
- » Access Gym par discipline

Elle permet aux gymnastes qui évoluent sur ces programmes de se rencontrer lors d'un événement organisé pour eux. La rencontre est destinée aux gymnastes :

- » Agés de 6 ans et plus pour l'Access Gym Général et GR Général

- » Agés de 7 ans et plus pour l'Access Gym par discipline

Elle est organisée sous le contrôle du comité départemental, par un club affilié à la FFGym. Elle regroupe les gymnastes des clubs (2 ou 3 clubs) situés dans un environnement proche. L'intercommunalité est l'échelle géographique de référence à ce niveau d'animation.



COMPÉTITIONS DE PROXIMITÉ

PRÉSENTATION

Afin de permettre à tous les licenciés dans une discipline de découvrir la pratique compétitive, la fédération met en place les compétitions de proximité. Premier niveau de compétition destiné aux gymnastes débutants ou pratiquant 1 à 2 séances hebdomadaires, ces animations interclubs permettent aux participants d'évaluer les progrès réalisés lors des séances de gymnastique. Le niveau d'exigences et les modalités de participation simplifiées ont pour objectif d'attirer plus de licenciés vers la compétition. L'organisation en proximité permet de diminuer les contraintes liées au déplacement et au temps passé sur le lieu de l'événement.

L'objectif étant l'accession à la compétition de nouveaux pratiquants, une souplesse importante est prévue au niveau du règlement technique :

- » Engagement individuel, non lié à un format d'équipe ;
- » Organisation simplifiée pour le club d'accueil ;
- » Calendrier au choix des organisateurs (clubs ou comités départementaux)

Ces compétitions indépendantes entre elles, sans faire l'objet d'un système de qualification, permettent à des gymnastes de vivre l'expérience de la compétition dans un environnement adapté à leur niveau d'implication dans l'activité.

Au sein des clubs, ces événements permettent de valoriser et d'associer de nouveaux acteurs tels que les gymnastes, évaluateurs, animateurs, parents.

Le concept des compétitions de proximité étant commun à l'ensemble des disciplines gymniques, plusieurs aspects sont transversaux :

- » Public concerné : débutant ou premier niveau de pratique (1 à 2 séquences hebdomadaires) ;
- » Condition de participation : être licencié dans la discipline concernée, avec la possibilité de participer dans plusieurs disciplines au cours de la saison selon les spécialités choisies sur la licence ;
- » Organisateur : 1 club FFGym avec le soutien possible du comité départemental (communication, scoring) ;
- » Notion de proximité : l'échelon de proximité est variable selon les disciplines et le maillage territorial existant ;
- » Intégration au niveau de pratique Fédéral ;
- » Catégories d'âges concernées : choisies dans chaque discipline, afin de favoriser l'accession à la compétition ;
- » Engagement individuel (sauf en GAc) ;
- » Programme : orienté sur les fondamentaux de la discipline ;

- » Évaluation : pas de diplôme de juge requis pour les évaluateurs. Âgés de 12 ans minimum dans la saison compétitive, ils sont fournis et formés par le club ;
- » Modalités d'organisation simplifiées pour les clubs recevant : peu d'exigences en termes de matériel. L'organisation est possible dans un gymnase d'entraînement ;
- » Publication des résultats sur le site FFGym : visibilité et valorisation de la pratique de ces gymnastes.

Pour la saison 2022-2023, les compétitions de proximité sont proposées dans tous les territoires pour la GAM, la GAF et la GR. Pour les autres disciplines, des expérimentations sont mises en place, avec une généralisation prévue pour la saison suivante.



2. Organisation Compétitive GAM

p12	TABLEAUX SYNOPTIQUES
p14	COMPÉTITIONS DE PROXIMITÉ
p16	FÉDÉRAL
p21	PERFORMANCE
p34	ÉLITE

TABLEAU SYNOPTIQUE MASCULIN

ÉQUIPE

NIVEAU DE PRATIQUE	FILIÈRE	7 ans 2016	8 ans 2015	9 ans 2014	10 ans 2013	11 ans 2012	12 ans 2011	13 ans 2010	14 ans 2009	15 ans 2008	16 ans 2007	17 ans 2006	18 ans 2005	19 ans et + 2004 et -	Format équipe	Programme	Étapes compétitives	Finalité
PERFORMANCE	TOP 12						TOP 12								Se référer à la réglementation du Top 12 GAM			
	NATIONALE A						12 ans et +								6/5/4	Code FIG	ID/R ou R/Rgt	Championnat de France par équipes
					10-15 ans									5/4/3	Imposés FFGym Mouvements 4 à 6	Département Inter-département Région ou Département Région Regroupement		
					10-13 ans													
					10-11 ans													
	NATIONALE B					12 ans et +								5/4/3	Code FIG aménagé			
RÉGIONALE			9-10 ans											5/5/3	Imposés FFGym Mouvements 1 à 3	Département Inter-département ou Département Région	Championnat régional ou regroupement	
		7-9 ans																
FÉDÉRAL	FÉDÉRALE A						12 ans et +								5/5/3	Grilles FFGym (7 éléments)	Département Inter-département Région ou Département Région Regroupement	Trophée fédéral
					10-15 ans													
					10-12 ans													
	FÉDÉRALE B						12 ans et +								5 max/ 3 mini/ 16 meilleures notes	Grilles FFGym (5 éléments)	Département	Championnat inter-département ou régional
					10-15 ans													
					10-12 ans													
		7-9 ans												5/5/3				

Le **ou** fait référence à l'organisation territoriale différenciée des régions fusionnées + PACA ou des régions Bretagne / Pays de la Loire / Centre-Val de Loire

Dans la colonne "Nombre de gymnastes", le chiffre de droite (souligné) indique le nombre de notes comptabilisées à chaque agrès pour calculer le total de l'équipe, mais aussi le nombre minimal de gymnastes composant l'équipe pour que celle-ci soit autorisée à concourir :

- » Présentation d'une équipe avec un nombre insuffisant de gymnastes : l'équipe n'est pas autorisée à concourir,
- » L'équipe se retrouve avec un nombre insuffisant de gymnastes en cours de compétition : elle est autorisée à terminer la compétition et est classée, mais elle ne peut pas prétendre à la qualification pour l'étape supérieure. Dans cette situation une note à 0,00 point est attribuée pour calculer le total de l'équipe en respectant le nombre de notes comptabilisées à chaque agrès.

Pour le niveau de pratique Fédéral, possibilité d'aménagements à l'initiative des comités régionaux et du regroupement, se référer à la page 14.

TABLEAU SYNOPTIQUE MASCULIN

INDIVIDUEL

	NIVEAU DE PRATIQUE	FILIÈRE	7 ans 2016	8 ans 2015	9 ans 2014	10 ans 2013	11 ans 2012	12 ans 2011	13 ans 2010	14 ans 2009	15 ans 2008	16 ans 2007	17 ans 2006	18 ans 2005	19-21 ans 2004 à 2002	22 ans et + 2001 et -	Programme	Étapes compétitives	Finalité				
	ÉLITE	ÉLITE													Senior		Code FIG	Revue d'effectif	Championnat de France Élite				
														Junior U18		Code FIG junior	Test de sélection						
															Junior U16			Pour les 10 ans, championnat régional ou regroupement					
															Espoir		Imposés FFGym Mouvements 5 et 6 Mouvements 4 autorisés pour les 10 ans						
															Avenir								
	PERFORMANCE	NATIONALE A															22 ans et +	Code FIG Avec finales par appareil	Département Inter-département Région ou Département Région Regroupement	Championnat de France Individuel			
																					21 ans et -		
																						18 ans	
																						17 ans	
																						16 ans	
																	Optionnel 16 ans et +						
																	Code FIG junior						
																						Imposés FFGym Mouvements 4 à 6	
																					15 ans		
																					14 ans		
																					13 ans		
																					12 ans		
																					11 ans		
																					10 ans		
			NATIONALE B																		Optionnel 16 ans et +		Code FIG aménagé
																	18 ans et +						
																	16-17 ans						
																	15 ans	Imposés FFGym Mouvements 4 à 6					
		RÉGIONALE																			Imposés FFGym Mouvements 1 à 3	Département Inter-département ou Département Région	Championnat régional ou regroupement
																		10 ans					
																		9 ans					
																		8 ans					
																							7 ans
	FÉDÉRAL	FÉDÉRALE A													16 ans et +		Grilles FFGym (7 éléments)	Département Inter-département ou Département Région	Championnat régional ou regroupement				
															14-15 ans								
															12-13 ans								
															10-11 ans								
			COMPÉTITIONS DE PROXIMITÉ																		Se référer aux pages 14 et 15 de cette brochure		

Le **ou** fait référence à l'organisation territoriale différenciée des régions fusionnées + PACA ou des régions Bretagne / Pays de la Loire / Centre-Val de Loire.

Pour le niveau de pratique Fédéral, possibilité d'aménagements à l'initiative des comités régionaux et du regroupement, se référer à la page 14.

COMPÉTITIONS DE PROXIMITÉ

Règlement technique	
Gymnastes autorisés à participer	Licenciés FFGym <u>dans la discipline concernée</u>
Catégories d'âges	Participation autorisée de 7 à 14 ans
Interdiction de participation	Interdiction pour les gymnastes engagés en filière Performance et Fédérale
Programme compétitif	4 agrès au choix parmi : sol, arçons, anneaux, saut (mini trampoline), barres parallèles et barre fixe Mouvement libre de 4 éléments maximum issus des grilles d'éléments de compétition de proximité FFGym
Matériel	Sol : Praticable 12 x 12 m ou bande de tapis 12 x 2 m Cheval d'arçons H= 1,15 m Potence anneaux ou portique anneaux, H = libre Table de saut ou bloc en mousse ou tapis H = 1 m, Mini-trampoline Barres parallèles, H = libre Barre fixe réglable en hauteur, H = libre
Classement	Au choix : par année d'âge, par catégorie d'âge ou par groupe d'âge : 7-8 / 9-10 / 11-12 / 13-14
Tenue de compétition	Tenue sportive
Evaluateurs	12 ans minimum dans la saison compétitive Pas de diplôme de juge requis Fournis et formés par les clubs participants (document support = programme compétitif) Attestation de formation par le club (document type FFGym) Liste des évaluateurs "Compétition de proximité" diffusée par le comité départemental
Jugement	Les gymnastes pré-remplissent leur fiche d'éléments à chaque agrès et évaluation sur la présentation globale de chaque élément lors du mouvement. Addition de la valeur des 4 éléments présentés (de 4 à 8 points en Note de Départ) + addition de la valeur de présentation pour chaque élément (de 4 à 12 points en note d'Exécution). La Note Finale se calcule en additionnant la Note de Départ et la Note d'Exécution. $NF = ND + NE$ Exception au saut de cheval : 2 sauts à présenter. La NF = (la NF du saut 1 + la NF du saut 2) X2 Possibilité d'un juge ou évaluateur par agrès. 1 juge par club pour 3 gymnastes, 2 juges par club pour 4 à 6 gymnastes, 3 juges par club pour plus de 6 gymnastes

COMPÉTITIONS DE PROXIMITÉ (Suite)

Modalités d'organisation des rencontres		
Organisation	Structure organisatrice	1 club FFGym
	Structure ressource pour l'organisation	Comité départemental : - Structure ressource pour l'utilisation des outils informatiques (EngaGym, ScoreGym) - Communique les informations relatives à l'évènement sur le site du CD - Publication des résultats sur le site FFGym
	Calendrier	Au choix des clubs organisateurs, sur toute la durée de la saison
	Engagements	EngaGym / Individuels
	Scoring	ScoreGym (utilisation simplifiée)
	Résultats	Publication obligatoire sur le site FFGym
	Type de salle	Gymnase d'entraînement ou gymnase polyvalent
	Accueil de public	Selon les possibilités de l'équipement d'accueil (ERP)
Déroulement	Modalités de compétition	Organisation des rotations et horaires en collaboration entre le club organisateur et le Comité départemental 4 agrès au choix parmi les 6 : sol, arçons, anneaux, saut (mini trampoline), barres parallèles et barre fixe Mouvement libre de 4 éléments maximum, issue des grilles d'éléments de compétition de proximité FFGym
	Palmarès	Diffusion des résultats sur le lieu de compétition à la fin de chaque subdivision : - Classement partiel ou final - Affichage numérique ou papier Résultats à publier sur site FFGym en fin de compétition
	Animation de la compétition (Micro)	Pédagogique pour le public : - Présentation du concept des compétitions de proximité - Présentation du système de notation



FÉDÉRAL

Pour toutes les filières et catégories, les précisions supplémentaires sont détaillées dans la lettre FFGym GAM et la brochure des programmes GAM de la saison en cours.



CIRCUIT COMPÉTITIF FILIÈRE FÉDÉRALE B



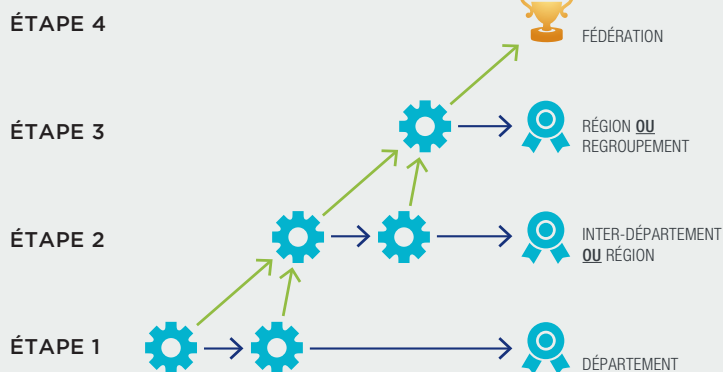
Compétitions par équipes, avec un classement individuel possible lors de chaque compétition d'orientation et finale. Mise en place du classement individuel à l'initiative des comités régionaux et départementaux.

À l'initiative des comités régionaux, possibilité de décliner différemment les catégories d'âge et d'organiser des finalités différentes afin de gérer les flux de compétiteurs, tout en conservant les programmes compétitifs de la fédération.



CIRCUIT COMPÉTITIF FILIÈRE FÉDÉRALE A

ÉQUIPE



INDIVIDUEL



En individuel, le choix est laissé aux régions et au regroupement de mettre en place le circuit compétitif ou de réaliser un classement individuel lors de chaque compétition d'orientation et finale du circuit compétitif des équipes. Pas de classement individuel lors du Trophée fédéral.

À l'initiative des comités régionaux et du regroupement, possibilité d'organiser des finalités différentes afin de gérer les flux de compétiteurs, tout en conservant les programmes compétitifs de la fédération. Et, pour les catégories à finalité autre que nationale, possibilité de décliner différemment les catégories d'âge, en équipe et en individuel.

En Fédérale B et en Fédérale A - Accession au niveau supérieur :

- » Si la totalité des engagés en niveau n peut être accueillie sur l'échelon supérieur, la deuxième compétition d'orientation et la finale de chaque échelon ne sont pas nécessaires.
- » Si la totalité des engagés au niveau n ne peut pas être accueillie sur l'échelon supérieur, la répartition des qualifiés est réalisée à partir des deux compétitions d'orientation. Après celles-ci les équipes non qualifiées sont orientées vers la finale de l'échelon.

Qualification sur quotas, avec représentativité de chaque territoire.

FILIÈRE FÉDÉRALE B

	Fédérale B 7-9 ans
Catégorie	7-9 ans
Restriction de participation	Une équipe Fédérale B ne peut pas comprendre plus de deux gymnastes engagés en individuel en Performance
Composition des équipes	5/5/ 3 5 gymnastes maximum, 3 minimum, 5 gymnastes peuvent passer à chaque agrès Addition des 3 meilleures notes à chaque agrès pour établir le total de l'équipe
Programme compétitif et jugement	4 agrès : sol / saut / barres parallèles / barre fixe Mouvement libre d'au moins 5 éléments des grilles FFGym
Engagement	Au niveau du département
Étapes compétitives	Département / Inter-département ou Région
Qualification	Selon les quotas établis à chaque niveau compétitif
Classement	Classement par équipe et par catégorie d'âge Possibilité de réaliser un classement individuel lors de chaque compétition d'orientation et finale. Mise en place à l'initiative des comités régionaux et départementaux.

FILIÈRE FÉDÉRALE B (Suite)

	Fédérale B 10-12 ans / 10-15 ans / 12 ans et plus
Catégories	10-12 ans 10-15 ans 12 ans et plus
Restriction de participation	Une équipe Fédérale B ne peut pas comprendre plus de deux gymnastes engagés en individuel en Performance. Engagement interdit aux gymnastes concourant en Élite
Composition des équipes	Nombre de gymnastes dans l'équipe : 5 gymnastes maximum, 3 gymnastes au minimum De 0 à 5 gymnastes peuvent passer à chaque agrès Les 16 meilleures notes sur l'ensemble des passages aux 6 agrès sont comptabilisées pour établir le total de l'équipe
Programme compétitif et jugement	6 agrès : sol / cheval d'arçons / anneaux / saut / barres parallèles / barre fixe Mouvement libre d'au moins 5 éléments des grilles FFGym
Engagement	Au niveau du département
Étapes compétitives	Département / Inter-département ou Région
Qualification	Selon les quotas établis à chaque niveau compétitif
Classement	Classement par équipe et par catégorie d'âge Possibilité de réaliser un classement individuel lors de chaque compétition d'orientation et finale. Mise en place à l'initiative des comités régionaux et départementaux

FILIÈRE FÉDÉRALE A

ÉQUIPE

	Fédérale A 10-12 ans / 10-15 ans / 12 ans et plus
Catégories	10-12 ans 10-15 ans 12 ans et plus
Restriction de participation	Une équipe Fédérale A ne peut pas comprendre plus de deux gymnastes engagés en individuel en Performance. Engagement interdit aux gymnastes concourant en Élite, avec l'exception suivante : possibilité pour un gymnaste concourant dans une équipe Fédérale A de s'engager en Avenir sur la session de rattrapage pour la qualification au championnat de France Élite. Demande à réaliser auprès de la DTN sous couvert de l'avis favorable du comité régional.
Composition des équipes	5/5/ 3 5 gymnastes maximum, 3 minimum, 5 gymnastes peuvent passer à chaque agrès Addition des 3 meilleures notes à chaque agrès pour établir le total de l'équipe
Programme compétitif et jugement	6 agrès : sol / cheval d'arçons / anneaux / saut / barres parallèles / barre fixe Mouvement libre d'au moins 7 éléments des grilles FFGym
Engagement	Au niveau du département
Étapes compétitives	Département / Inter-département / Région / Trophée Fédéral ou Département / Région / Regroupement / Trophée fédéral
Qualification	Selon les quotas établis à chaque niveau compétitif
Classement	Classement par catégorie d'âge
Sélection et orientation pour la finale nationale	Orientation des équipes dans les différentes divisions à partir d'un classement vertical national

Possibilité de réaliser un classement individuel lors de chaque compétition d'orientation et finale du circuit si le comité régional ou le regroupement ne met pas en place le circuit compétitif individuel pour cette filière. Pas de classement individuel lors du Trophée fédéral.

FILIÈRE FÉDÉRALE A

INDIVIDUEL

	Fédérale A 10-11 ans / 12-13 ans / 14-15 ans / 16 ans et plus
Catégories	10-11 ans 12-13 ans 14-15 ans 16 ans et plus
Interdiction de participation	Engagement interdit aux gymnastes concourant en Performance
Programme compétitif et jugement	6 agrès : sol / cheval d'arçons / anneaux / saut / barres parallèles / barre fixe Mouvement libre d'au moins 7 éléments des grilles FFGym
Engagement	Au niveau du département
Étapes compétitives	Département / Inter-département / Région ou Département / Région / Regroupement
Qualification	Selon les quotas établis à chaque niveau compétitif
Classement	Classement par catégorie d'âge



PERFORMANCE

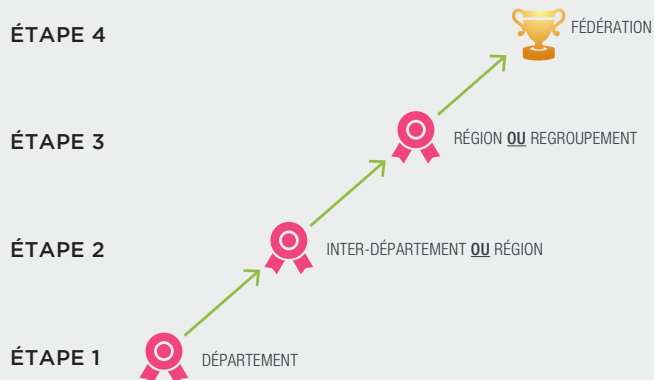
Pour toutes les filières et catégories, les précisions supplémentaires sont détaillées dans la lettre FFGym GAM et la brochure des programmes GAM de la saison en cours.



CIRCUIT COMPÉTITIF FILIÈRE RÉGIONALE



CIRCUIT COMPÉTITIF FILIÈRE NATIONALE



Accession au niveau supérieur : Qualification sur totaux de référence, uniquement à partir du classement vertical ou avec un quota par territoire.

FILIÈRE RÉGIONALE

ÉQUIPE

	Régionale 7-9 ans / 9-10 ans
Catégories	7-9 ans 9-10 ans
Condition d'engagement	Obligation de présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la gymnastique en compétition (cf. page 57)
Interdiction de participation	Un gymnaste engagé en individuel en Fédéral ne peut pas concourir en équipe en Performance
Composition des équipes	5/5/ 3 5 gymnastes maximum, 3 minimum, 5 gymnastes peuvent passer à chaque agrès Addition des 3 meilleures notes à chaque agrès pour établir le total de l'équipe
Programme compétitif et jugement	Imposés FFGym Mouvements 1 à 3
Engagement	Au niveau du département
Étapes compétitives	Département / Inter-département / Région ou Département / Région / Regroupement
Qualification	Selon le quota défini, celui-ci devant prioriser la performance par rapport à la représentativité territoriale
Classement	Classement par catégorie d'âge



FILIÈRE RÉGIONALE

INDIVIDUEL

	Régionale 7 ans / 8 ans / 9 ans / 10 ans
Catégories	7 ans 8 ans 9 ans 10 ans
Condition d'engagement	Obligation de présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la gymnastique en compétition (cf. page 57)
Interdiction de participation	Attention, une équipe Fédérale B ou Fédérale A ne peut pas comprendre plus de deux gymnastes engagés en individuel en Performance.
Programme compétitif et jugement	Imposés FFGym Mouvements 1 à 3
Engagement	Au niveau du département
Étapes compétitives	Département / Inter-département / Région ou Département / Région / Regroupement
Qualification	Selon le quota défini, celui-ci devant prioriser la performance par rapport à la représentativité territoriale
Classement	Classement par année d'âge

FILIÈRE NATIONALE B

ÉQUIPE

	Nationale B 12 ans et plus
Catégorie	12 ans et plus
Condition d'engagement	Obligation de présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la gymnastique en compétition (cf. page 57)
Interdiction de participation	Un gymnaste engagé en individuel en Fédéral ne peut pas concourir en équipe en Performance
Composition des équipes	5/4/ 3 5 gymnastes maximum, 3 minimum, 4 gymnastes peuvent passer à chaque agrès Addition des 3 meilleures notes à chaque agrès pour établir le total de l'équipe
Programme compétitif et jugement	Code FIG aménagé
Engagement	Au niveau du département
Étapes compétitives	Département / Inter-département / Région / Championnat de France ou Département / Région / Regroupement / Championnat de France
Qualification	Jusqu'en région ou regroupement, selon le quota défini, celui-ci devant prioriser la performance par rapport à la représentativité territoriale Pour le championnat de France, prise en compte d'un total de référence à atteindre
Sélection et orientation pour la finale nationale	Orientation des équipes dans les différentes divisions à partir d'un classement vertical national
Classement	Classement par catégorie d'âge

FILIÈRE NATIONALE B

INDIVIDUEL

	Nationale B 15 ans	Nationale B 16-17 ans / 18 ans et plus	Nationale B optionnel 16 ans et plus
Catégories	15 ans	16-17 ans 18 ans et plus	16 ans et plus
Condition d'engagement	Obligation de présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la gymnastique en compétition (cf. page 57)		
Interdiction de participation	Gymnastes classés sur les listes ministérielles haut niveau et Espoir Attention, une équipe Fédérale B ou Fédérale A ne peut pas comprendre plus de deux gymnastes engagés en individuel en Performance		
Programme compétitif et jugement	Imposés FFGym Mouvements 4 à 6	Code FIG aménagé	Code FIG aménagé Saut - Étapes qualificatives : un saut Saut - Championnat de France : 2 sauts de groupes différents Moyenne des deux sauts pour le classement
Engagement	Au niveau du département		Au niveau du département 3 agrès au maximum
Étapes compétitives	Département / Inter-département / Région / Championnat de France ou Département / Région / Regroupement / Championnat de France		
Qualification	Jusqu'en région ou regroupement, selon le quota défini, celui-ci devant prioriser la performance par rapport à la représentativité territoriale Pour le championnat de France, prise en compte d'un total de référence à atteindre , avec 12 places maximum par agrès en Nationale B optionnel 16 ans et plus En Optionnel, pour le championnat de France, qualification possible pour : • Les gymnastes de la catégorie Nationale B optionnel 16 ans et plus ; • Les gymnastes des catégories Nationale B 16-17 ans et 18 ans et plus non qualifiés dans celles-ci		
Classement	Classement par catégorie d'âge		Classement par agrès Étapes qualificatives : palmarès facultatif Championnat de France : palmarès associant les gymnastes des catégories Nationale B optionnel 16 ans et plus, Nationale B 16-17 ans et Nationale B 18 ans et plus (présentation de deux sauts de groupe différent pour être classé au saut)

FILIÈRE NATIONALE A

ÉQUIPE

	Nationale A 10-11 ans / 10-13 ans / 10-15 ans
Catégories	10-11 ans 10-13 ans 10-15 ans
Condition d'engagement	Obligation de présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la gymnastique en compétition (cf. page 57)
Interdiction de participation	Un gymnaste engagé en individuel en Fédéral ne peut pas concourir en équipe en Performance
Composition des équipes	5/4/ 3 5 gymnastes maximum, 3 minimum, 4 gymnastes peuvent passer à chaque agrès Addition des 3 meilleures notes à chaque agrès pour établir le total de l'équipe
Programme compétitif et jugement	Imposés FFGym Mouvements 4 à 6
Engagement	Au niveau du département
Étapes compétitives	Département / Inter-département / Région / Championnat de France ou Département / Région / Regroupement / Championnat de France
Qualification	Jusqu'en région ou regroupement, selon le quota défini, celui-ci devant prioriser la performance par rapport à la représentativité territoriale Pour le championnat de France, prise en compte d'un total de référence à atteindre
Sélection et orientation pour la finale nationale	Orientation des équipes dans les différentes divisions à partir d'un classement vertical national
Classement	Classement par catégorie d'âge

FILIÈRE NATIONALE A

ÉQUIPE (Suite)

	Nationale A 12 ans et plus
Catégorie	12 ans et plus
Condition d'engagement	Obligation de présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la gymnastique en compétition (cf. page 57)
Interdiction de participation	Un gymnaste engagé en individuel en Fédéral ne peut pas concourir en équipe en Performance
Composition des équipes	6/5/ 4 6 gymnastes maximum, 4 minimum, 5 gymnastes peuvent passer à chaque agrès Addition des 4 meilleures notes à chaque agrès pour établir le total de l'équipe
Programme compétitif et jugement	Code FIG
Engagement	Au niveau de l'inter-département ou de la région
Étapes compétitives	Inter-département / Région / Championnat de France ou Région / Regroupement / Championnat de France
Qualification	Jusqu'en région ou regroupement, selon le quota défini, celui-ci devant prioriser la performance par rapport à la représentativité territoriale Pour le championnat de France, prise en compte d'un total de référence à atteindre
Sélection et orientation pour la finale nationale	Orientation des équipes dans les différentes divisions à partir d'un classement vertical national
Classement	Classement par catégorie d'âge



FILIÈRE NATIONALE A

INDIVIDUEL

	Nationale A 10 ans / 11 ans / 12 ans / 13 ans / 14 ans
Catégories	10 ans 11 ans 12 ans 13 ans 14 ans
Condition d'engagement	Obligation de présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la gymnastique en compétition (cf. page 57)
Interdiction de participation	Attention, une équipe Fédérale B ou Fédérale A ne peut pas comprendre plus de deux gymnastes engagés en individuel en Performance
Programme compétitif et jugement	Imposés FFGym Mouvements 4 à 6
Engagement	Au niveau du département
Étapes compétitives	Département / Inter-département / Région / Championnat de France ou Département / Région / Regroupement / Championnat de France
Qualification	Jusqu'en région ou regroupement, selon le quota défini, celui-ci devant prioriser la performance par rapport à la représentativité territoriale Pour le championnat de France, prise en compte d'un total de référence à atteindre
Classement	Classement par année d'âge

FILIÈRE NATIONALE A

INDIVIDUEL (Suite)

	Nationale A 15 ans	Nationale A 16 ans / 17 ans / 18 ans / 19-21 ans / 22 ans et plus	Nationale A optionnel 16 ans et plus
Catégories	15 ans	16 ans 17 ans 18 ans 19-21 ans 22 ans et plus	16 ans et plus
Condition d'engagement	Obligation de présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la gymnastique en compétition (cf. page 57)		
Interdiction de participation	Attention, une équipe Fédérale B ou Fédérale A ne peut pas comprendre plus de deux gymnastes engagés en individuel en Performance		
Programme compétitif	Code FIG junior	Code FIG, avec finale par appareil	Code FIG Saut - Étapes qualificatives : un saut Saut - Championnat de France : 2 sauts de groupes différents Moyenne des deux sauts pour le classement
Engagement	Au niveau du département		Au niveau du département 3 agrès au maximum
Étapes compétitives	Département / Inter-département / Région / Championnat de France ou Département / Région / Regroupement / Championnat de France		
Qualification	Jusqu'en région ou regroupement, selon le quota défini, celui-ci devant prioriser la performance par rapport à la représentativité territoriale Pour le championnat de France, prise en compte d'un total de référence à atteindre avec 12 places maximum par agrès en Nationale A optionnel 16 ans et plus En Optionnel, pour le championnat de France, qualification possible pour : • Les gymnastes de la catégorie Nationale A optionnel 16 ans et plus ; • Les gymnastes des catégories Nationale A 16 ans à 22 ans et plus non qualifiés dans celles-ci		
Classement	Classement par année d'âge ou catégorie d'âge		Classement par agrès Étapes qualificatives : palmarès facultatif Championnat de France : palmarès associant les catégories Nationale A optionnel 16 ans et plus et Nationale A de 16 ans à 22 ans et plus (présentation de deux sauts de groupe différents pour être classé au saut)
Finales par appareil	Qualification des 8 meilleurs gymnastes à chaque agrès (classement vertical des catégories Nationale A 16 ans à 22 ans et plus et Nationale A optionnel 16 ans et plus) Un gymnaste ne peut participer qu'à 3 finales par agrès au maximum Pour les gymnastes des catégories Nationale A 16 ans à 22 ans et plus, obligation de concourir sur les 6 agrès pour se qualifier aux finales (sauf blessure survenue en cours de compétition) Au saut, 2 sauts de groupes différents pour l'accès en finale et lors de la finale. Moyenne des deux sauts pour le classement		

NATIONALE A 12 ANS ET PLUS - RÈGLEMENTATION SPÉCIFIQUE

SÉLECTION QUALIFICATION

- » Les équipes classées de la 1^{ère} à la 10^{ème} place du Top 12, ainsi que les équipes classées 1^{ère} et 2^{ème} en Nationale A1, sont qualifiées directement en Top 12 la saison suivante, sous réserve que le club soit identifié club formateur au 1^{er} septembre de la saison au cours de laquelle il concourra dans le Top 12,
- » Les équipes classées 11^{ème} et 12^{ème} du Top 12, ainsi que les équipes classées de la 3^{ème} à la 9^{ème} place en Nationale A1, ainsi que les équipes classées 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} en Nationale A2 sont qualifiées directement en Nationale A1 la saison suivante,
- » Les équipes classées 10^{ème}, 11^{ème} et 12^{ème} en Nationale A1 sont qualifiées directement en Nationale A2 la saison suivante.
- » Les équipes classées du 4^{ème} au 12^{ème} rang en Nationale A2 ainsi que les équipes ayant concouru en finale Nationale A3 sont qualifiées directement pour la finale régionale **ou** regroupement de la saison suivante.

FORFAITS

- » En cas de forfait d'une équipe qualifiée directement en Nationale A1 ou Nationale A2, la CNS et la DTN se prononcent sur les ajustements de qualification afin de compléter la ou les divisions.
- » Un club ayant une équipe qualifiée d'office en Nationale A1 ou Nationale A2 déclarant forfait pour celle-ci avant les étapes de qualification ne peut pas engager une autre équipe en Nationale A 12 ans et plus. Quand un club ayant une ou plusieurs équipes qualifiées d'office en Nationale A1 ou Nationale A2 et/ou une ou plusieurs équipes ayant concouru en Nationale 12 ans et plus déclare forfait, c'est l'équipe la moins bien classée qui est forfait.

OBLIGATION

- » Un club engagé en Nationale 12 ans et plus doit obligatoirement présenter une équipe dans la même discipline, dans un niveau inférieur (hors filière fédérale B). Cette équipe doit participer effectivement à une compétition de niveau départemental et figurer au palmarès. A défaut, l'équipe ne sera pas autorisée à concourir.

CAS DE FORCE MAJEURE

- » Si un gymnaste est absent le jour d'une épreuve qualificative ou finale, en raison d'une convocation officielle de la FFGym à une manifestation internationale ou à une action de préparation pour une compétition internationale (dans ce cas uniquement pour une épreuve qualificative), des notes sont accordées à l'équipe (validation par le RTF concerné, l' élu et le membre de la DTN chargés des pratiques compétitives).
- » En inter-département, région et regroupement, si le club a plusieurs équipes engagées, ces notes ne peuvent être accordées qu'à l'équipe 1.
- » En finale nationale, si le club a plusieurs équipes qualifiées, ces notes ne peuvent être accordées qu'à l'équipe dans la meilleure division.
- » Ces notes sont le meilleur total obtenu sur la dernière édition des championnats du Monde ou des championnats d'Europe ou du championnat de France Élite. Ce principe est valable en cas de changement de code de pointage.
- » L'association doit en faire la demande écrite au plus tard quinze jours avant la compétition à la FFGym : derogation@ffgym.fr.

ENGAGEMENT ET QUALIFICATION

- » En Nationale A1, une seule équipe par association peut être qualifiée. Cette mesure n'est pas appliquée pour les autres divisions.
- » Une équipe ne pouvant accéder à la division supérieure (y compris le TOP 12) car le club est déjà représenté est maintenue dans sa division d'origine et est comptée dans le nombre d'équipes maintenues pour la saison suivante. En Nationale A2, l'équipe est maintenue dans cette division et le nombre d'équipes intégrant la Nationale A2 depuis la qualification région ou regroupement sera réduit d'une unité.

GYMNASTES AUTORISÉS À CONCOURIR

- » En Nationale A1, chaque club doit identifier les gymnastes pouvant faire partie de son équipe (20 gymnastes au maximum) et transmettre à la Fédération Française de Gymnastique la liste correspondante au plus tard le 15 janvier, avec pour chaque gymnaste les pièces suivantes :
 - a. la copie du bulletin d'adhésion au club, datée et signée de l'intéressé, portant la mention de la demande de licence pour la saison en cours ;
 - b. une copie de la pièce d'identité de chaque gymnaste (carte d'identité ou passeport).
- » Tous les gymnastes identifiés par un club doivent être licenciés dans celui-ci à la date de dépôt de la liste et des documents.
- » Après vérification de ces documents, une liste fédérale des gymnastes autorisés à concourir en Nationale A1 est publiée au 15 février. Seuls les gymnastes identifiés dans cette liste peuvent figurer dans la composition de l'équipe et être autorisés à concourir.



GYMNASTES FORMÉS LOCALEMENT :

- » En Nationale A1, pour être classée, chaque équipe doit faire concourir obligatoirement à chaque agrès au moins 3 gymnastes formés localement (GFL).
- » On entend par « faire concourir » la réalisation effective d'un mouvement sur l'agrès, une simple présentation au jury n'étant pas acceptée.

» Le Gymnaste Formé Localement est le gymnaste qui :

1. a été licencié dans un ou plusieurs clubs affiliés à la FFGym sur la tranche d'âge 7 à 15 ans* pendant trois saisons consécutives ou non,
2. **et** qui a participé à au moins trois compétitions de la FFGym dans la tranche d'âge mentionnée ci-dessus au cours de la période considérée.

* L'âge est déterminé en prenant pour base le 1er janvier de la saison sportive en cours.

TOP 12

Se référer au document « TOP 12 GAM Réglementation & annexes » pour plus de précisions, les éléments ci-dessous n'étant qu'une présentation générale de la compétition.

COMPOSITION DU TOP 12 :

Les équipes qualifiées pour participer au TOP 12 sont :

- » les 10 premières équipes du TOP 12 de la saison précédente ;
- » les 2 premières équipes de Nationale A1 12 ans et plus de la saison précédente.

ÉTAPES COMPÉTITIVES

La compétition se déroule selon trois phases :

- » une phase qualificative ;
- » une phase des ½ finales et des matchs de classement ;
- » la phase finale.





ORGANISATION DE LA PHASE QUALIFICATIVE

- » Chaque équipe rencontre les deux autres équipes de la poule, une fois à domicile, une fois à l'extérieur.
- » Lors de chaque rencontre, trois agrès sont présentés et les équipes s'affrontent au cours de 4 duels par agrès.

CLASSEMENT A L'ISSUE DE LA PHASE QUALIFICATIVE

- » Les équipes sont classées dans chaque poule en fonction du total des points duels obtenus lors des différentes rencontres.
- » La première équipe de chaque poule est qualifiée pour les 1/2 finales.
- » Un classement vertical est réalisé en fonction de l'addition des points duels obtenus lors de différentes rencontres :
 - Les premières équipes de chaque poule sont classées de 1 à 4 et participent aux 1/2 finales
 - Les deuxième équipes de chaque poule sont classées de 5 à 8
 - Les troisième équipes de chaque poule sont classées de 9 à 12 et participent aux matchs de classement

PHASE DES 1/2 FINALES ET DES MATCHS DE CLASSEMENT

Les 1/2 finales

- » Deux 1/2 finales sont organisées : la 1/2 finale A et la 1/2 finale B.
 - 1/2 finale A
- » L'équipe 1^{ère} du classement vertical affronte l'équipe classée 4^{ème}.
 - 1/2 finale B
- » L'équipe classée 2^{ème} du classement vertical affronte l'équipe classée 3^{ème}.

- » Lors de chaque rencontre, six agrès sont présentés et les équipes s'affrontent au cours de trois duels par agrès.
- » Le vainqueur de chaque 1/2 finale est déterminé par l'addition des points duels obtenus lors de la rencontre.
- » Le vainqueur de chaque 1/2 finale est qualifié pour la finale.
- » Le perdant de chaque 1/2 finale est qualifié pour la petite finale des 3^{ème} et 4^{ème} places du TOP 12.

Les matchs de classement

- » Deux matchs de classement sont organisés : le match de classement 1 et le match de classement 2.
 - Match de classement 1
- » L'équipe classée 9^{ème} du classement vertical affronte l'équipe classée 12^{ème}.
 - Match de classement 2
- » L'équipe classée 10^{ème} du classement vertical affronte l'équipe classée 11^{ème}.
- » Lors de chaque rencontre, six agrès sont présentés et les équipes s'affrontent au cours de trois duels par agrès.
- » Le vainqueur de chaque match de classement est déterminé par l'addition des points duels obtenus lors de la rencontre.
- » A la suite des matchs de classement, un classement vertical est réalisé en fonction de l'addition des points duels obtenus lors des différentes rencontres pour l'attribution des 9^{ème} à 12^{ème} places du TOP 12.
- » Les équipes classées 11^{ème} et 12^{ème} sont reléguées en Nationale A1 pour la saison suivante.

PHASE FINALE

- » Les équipes s'affrontent sur les six agrès, dans l'ordre olympique, au cours de 3 duels par agrès.
- » Le vainqueur de la finale et de la petite finale est déterminé par l'addition des points duels obtenus.

CLASSEMENT FINAL DU TOP 12

- » Le classement final du TOP 12 est établi à l'issue de la finale et de la petite finale.
- » Les équipes classées de la 1^{ère} à la 4^{ème} place sont déterminées par le résultat de la finale et de la petite finale.
- » Les équipes classées de la 5^{ème} à la 12^{ème} place sont déterminées sur la base du classement vertical réalisé à l'issue de la phase qualificative et des matchs de classement pour les équipes de 9 à 12.
- » Les équipes classées 11^{ème} et 12^{ème} sont reléguées en Nationale A1 la saison suivante.

ORGANISATION ET DEROULEMENT DES DUELS

- » Un duel est constitué par le passage d'un gymnaste de chaque équipe.
- » Un gymnaste ne peut participer qu'à un seul duel par agrès.
- » Après chaque passage, le jury établit la note FIG.
- » Les notes sont divulguées une fois le duel terminé (passage du gymnaste de chaque équipe).
- » Le gymnaste avec la note FIG la plus élevée remporte le duel.
- » Pour chaque duel, les points sont attribués à chaque équipe de la façon suivante :
 - 3 points pour un duel gagné
 - 2 points en cas d'égalité dans le duel
 - 1 point pour un duel perdu
 - 0 point en cas de pénalité



ÉLITE

Pour toutes les catégories, les précisions supplémentaires sont détaillées dans la lettre FFGym GAM et la brochure des programmes GAM de la saison en cours.

	AVENIR	ESPOIR	JUNIOR	SENIOR
Conditions de participation	Liste DTN Certificat médical d'absence de contre-indication	Liste DTN Certificat médical élite	Liste DTN Certificat médical élite	Liste DTN Certificat médical élite
Âge	10 ans - 11 ans - 12 ans	13 ans - 14 ans	15-16 ans : Junior U16 17-18 ans : Junior U18	19 ans et plus
Programme et jugement	Imposés FFGym, avec limitation de choix de mouvements	Imposés FFGym, avec limitation de choix de mouvements	Code FIG Junior	Code FIG
Concours	Concours général 6 agrès	Concours général 6 agrès	» Première journée : Concours général 6 agrès (C1) qualificatif pour C2 et C3 ** » Deuxième journée : Concours général 6 agrès (C2) et Finales par agrès (C3) » Finales par agrès (C3) sur code FIG Senior, 6 finalistes juniors et/ou seniors	» Première journée : Concours général 6 agrès (C1) qualificatif pour C2 et C3 ** » Deuxième journée : Concours général 6 agrès (C2) et Finales par agrès (C3) » Finales par agrès (C3) sur code FIG Senior, 6 finalistes juniors et/ou seniors
Classement	Par année d'âge	Par année d'âge	» Par catégorie d'âge : Junior U16 et Junior U18 » Pour le concours général, classement final et titre avec addition des totaux points C1 et C2	» Commun à toutes les années d'âge » Pour le concours général, classement final et titre avec addition des totaux points C1 et C2
Étapes qualificatives	» Pour les 10 ans : championnat régional <u>ou</u> regroupement » Pour les 11 ans et les 12 ans : Revue d'effectif * et test de sélection	» Revue d'effectif * » Test de sélection	» Test de sélection	» Test de sélection
Engagement	» Liste DTN pour la revue d'effectif » Engagement libre pour le test de sélection	» Liste DTN pour la revue d'effectif » Engagement libre pour le test de sélection	» Engagement libre pour le test de sélection	» Engagement libre pour le test de sélection
Qualification championnat de France	» Pour les 10 ans : sur classement vertical à l'issue du championnat régional <u>ou</u> regroupement » Pour les 11 ans et les 12 ans : Figurer dans le quota de qualifiés défini pour le test de sélection	Figurer dans le quota de qualifiés défini pour le test de sélection	Figurer dans le quota de qualifiés défini pour le test de sélection	Figurer dans le quota de qualifiés défini pour le test de sélection

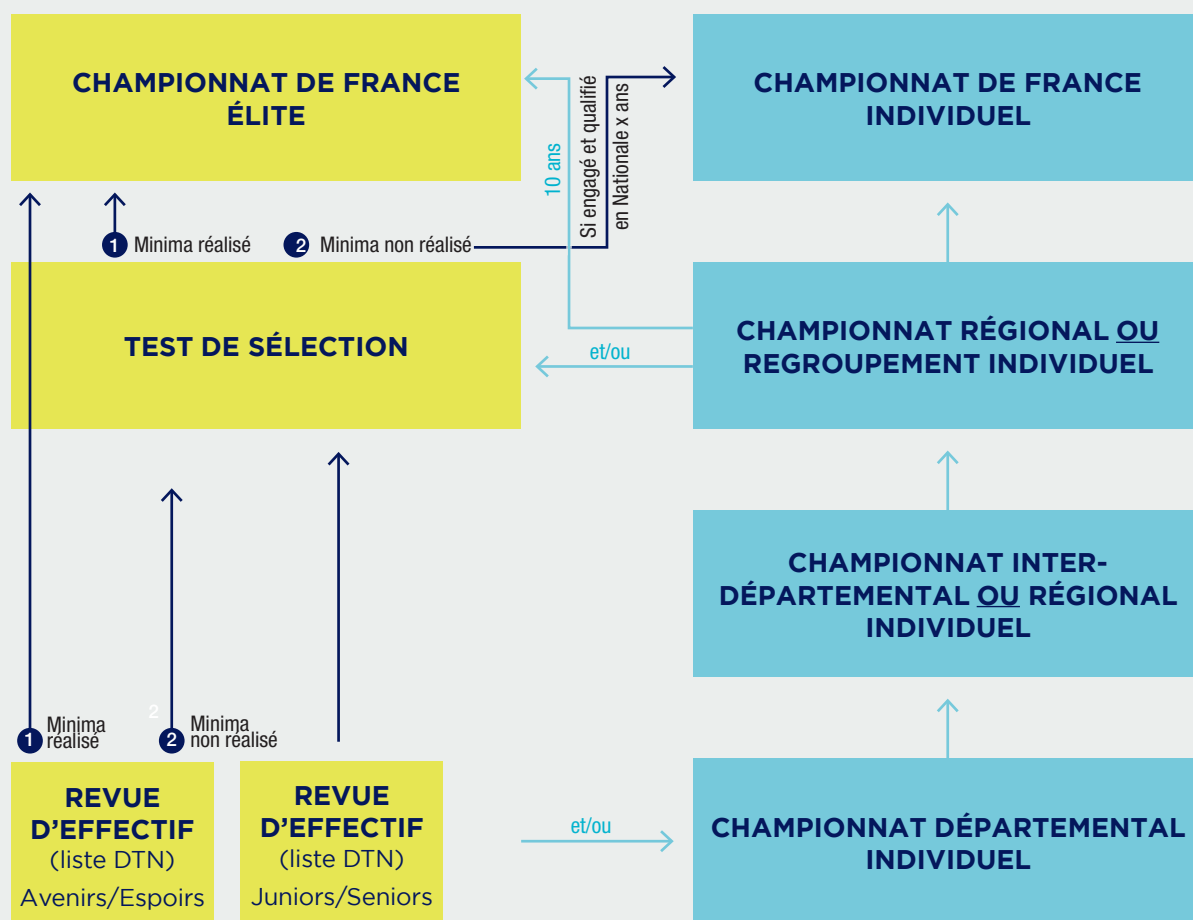
* Les gymnastes participant à la revue d'effectif devront se présenter aux tests techniques et physiques organisés en complément de l'évaluation compétitive, en Avenir, Espoir et Junior U16

** Autorisation de participation sur quelques agrès sur décision DTN

	ÂGE	FORMAT ÉQUIPE	PROGRAMME TECHNIQUE	ACTION SUPPORT	DATE
Revue d'effectif régionale des jeunes	10-11 ans	5/5/3	Tests spécifiques et techniques	Revue d'effectif	Décembre

MODALITÉS D'ACCÈS AU CHAMPIONNAT DE FRANCE

PASSERELLES PERFORMANCE / ÉLITE



Participation possible à un seul Championnat de France. En cas de qualification en Élite, un gymnaste également qualifié pour le championnat de France Individuel ne pourra participer qu'au championnat de France Élite.

Obligation d'engagement et de participation aux compétitions qualificatives pour accéder au Championnat de France Individuel.

Pour les 10 ans, passage par les étapes compétitives en INDIVIDUEL puis possibilité de qualification pour le Championnat de France Élite à l'issue du Championnat régional ou regroupement.



GAF

3.

Organisation Compétitive GAF

p37	TABLEAUX SYNOPTIQUES
p39	COMPÉTITIONS DE PROXIMITÉ
p41	FÉDÉRAL
p45	PERFORMANCE
p56	ÉLITE

TABLEAU SYNOPTIQUE FÉMININ

ÉQUIPE

NIVEAU DE PRATIQUE	FILIÈRE	7 ans 2016	8 ans 2015	9 ans 2014	10 ans 2013	11 ans 2012	12 ans 2011	13 ans 2010	14 ans 2009	15 ans 2008	16 ans 2007	17 ans 2006	18 ans et + 2005 et -	Format équipe	Programme	Étapes compétitives	Finalité	
PERFORMANCE	TOP 12						TOP 12							Se référer à la réglementation du Top 12 GAF				
	NATIONALE						12 ans et +							5/4/3	Code FFGym Programme FIG aménagé	ID/R <u>ou</u> R/Rgt	Championnat de France par équipes	
					10 ans et +							5/4/3	Code FFGym Programme Performance	Département Inter-département Région <u>ou</u> Département Région Regroupement				
							12-15 ans											
					10-13 ans													
					10-11 ans													
	RÉGIONALE				10 ans et +							5/4/3	Code FFGym Programme Performance sans aucune bonification	Département Inter-département <u>ou</u> Département Région	Championnat régional <u>ou</u> regroupement			
		7-9 ans												5/5/3	Code FFGym Programme Performance 7-9 ans	Département	Championnat inter-départemental <u>ou</u> régional	
FÉDÉRAL	FÉDÉRALE A				10 ans et +							5/4/3	Code FFGym Programme Fédéral A	Département Inter-département Région <u>ou</u> Département Région Regroupement	Trophée fédéral			
								14 ans et +										
							12-15 ans											
					10-13 ans													
					10-11 ans													
	FÉDÉRALE B				10 ans et +							5/5/3	Code FFGym Programme Fédéral B	Département	Championnat inter-départemental <u>ou</u> régional			
								14 ans et +										
					10-13 ans													
					10-11 ans													
		7-9 ans																
		7-8 ans																

Le **ou** fait référence à l'organisation territoriale différenciée des régions fusionnées + PACA ou des régions Bretagne / Pays de la Loire / Centre-Val de Loire.

Dans la colonne "Nombre de gymnastes", le chiffre de droite (souligné) indique le nombre de notes comptabilisées à chaque agrès pour calculer le total de l'équipe, mais aussi le nombre minimal de gymnastes composant l'équipe pour que celle-ci soit autorisée à concourir :

- » Présentation d'une équipe avec un nombre insuffisant de gymnastes : l'équipe n'est pas autorisée à concourir,
- » L'équipe se retrouve avec un nombre insuffisant de gymnastes en cours de compétition : elle est autorisée à terminer la compétition et est classée, mais elle ne peut pas prétendre à la qualification pour l'étape supérieure. Dans cette situation une note à 0,00 point est attribuée pour calculer le total de l'équipe en respectant le nombre de notes comptabilisées à chaque agrès.

Pour le niveau de pratique Fédéral et la filière Performance Régionale, possibilité d'aménagements à l'initiative des comités régionaux et du regroupement, se référer aux pages 38 et 42.

TABLEAU SYNOPTIQUE FÉMININ

INDIVIDUEL

	NIVEAU DE PRATIQUE	FILIÈRE	7 ans 2016	8 ans 2015	9 ans 2014	10 ans 2013	11 ans 2012	12 ans 2011	13 ans 2010	14 ans 2009	15 ans 2008	16 ans 2007	17 ans 2006	18-20 ans 2005 à 2003	21 ans et + 2002 et -	Programme	Étapes compétitives	Finalité		
	ÉLITE	ÉLITE										Senior			Code FIG + bonifications	Tests de sélection	Championnat de France Élite			
									Junior					Code FIG + bonifications						
							Espoir						Code FIG Junior + bonifications							
					Avenir							Code FFGym Programme Performance								
	PERFORMANCE	NATIONALE													21 ans et +	Code FFGym Programme FIG aménagé Avec finales par appareil	Département Inter-département Région ou Département Région Regroupement	Championnat de France Individuel		
														18-20 ans						
														17 ans						
													16 ans							
												15 ans								
										14 ans										
		RÉGIONALE																Code FFGym Programme Performance		
															18 ans et +	Code FFGym Programme Performance sans aucune bonification	Département Inter-département ou Département Région	Championnat régional ou regroupement		
															16-17 ans					
														14-15 ans						
													12-13 ans							
													10-11 ans							
													9 ans							
																Code FFGym Programme Performance 7-9 ans				
															8 ans					
															7 ans					
	FÉDÉAL	FÉDÉRAL A													18 ans et +	Code FFGym Programme Fédéral A	Département	Championnat inter-départemental ou Régional		
														16-17 ans						
													14-15 ans							
												12-13 ans								
											10-11 ans									
COMPÉTITIONS DE PROXIMITÉ			7 ans et +													Se référer aux pages 39 et 40 de cette brochure				

Le **ou** fait référence à l'organisation territoriale différenciée des régions fusionnées + PACA ou des régions Bretagne / Pays de la Loire / Centre-Val de Loire

Pour le niveau de pratique Fédéral et la filière Performance Régionale, possibilité d'aménagements à l'initiative des comités régionaux et du regroupement, se référer aux pages 38 et 42.

COMPÉTITIONS DE PROXIMITÉ

Règlement technique	
Gymnastes autorisées à participer	Licenciées FFGym <u>dans la discipline concernée</u>
Catégories d'âges	7-8-9 ans / 10-11 ans / 12 ans +
Interdiction de participation	Gymnastes engagées en Fédéral A et Performance
Programme compétitif	Fédéral B aménagé : sans option et sans exigences de groupe
Matériel	Cf. réglementation matérielle de la brochure des programmes de la saison en cours hormis pour le saut Saut : trampo-tremp uniquement en position haute (3 ^{ème} graduation) avec interdiction de modifier la hauteur Course 10 m maximum et réception sur tapis de 20 cm, longueur 4 x 2 m
Musique	Sans musique
Classement	Individuel par catégories <u>ou</u> par années d'âges
Tenue de compétition	Justaucorps avec shorty <u>ou</u> legging autorisé
Evaluateurs	12 ans minimum dans la saison compétitive Pas de diplôme de juge requis Fournis et formés par les clubs participants (document support: diaporama) Attestation de formation par le club (document type FFGym) Liste des évaluateurs "Compétition de proximité" diffusée par le comité départemental
Jugement	Barres / Poutre / Sol : 5 éléments = 2 points par élément Évaluation : - Très bien réalisé = 2 points - Bien réalisé = 1,50 point - Réalisé = 1,00 point - Chute = 0,50 point Saut : Course d'élan 10 m maximum 2 sauts identiques ou différents le meilleur est pris en compte Évaluation : - Saut droit très bien réalisé = 9,00 - Saut droit bien réalisé = 8,00 - Saut droit réalisé = 7,00 - Saut droit avec chute = 6,00 - Saut groupé très bien réalisé = 10,00 - Saut groupé bien réalisé = 9,00 - Saut groupé réalisé = 8,00 - Saut groupé avec chute = 7,00

COMPÉTITIONS DE PROXIMITÉ (Suite)

Modalités d'organisation des rencontres		
Organisation	Structure organisatrice	1 club FFGym
	Structure ressource pour l'organisation	Comité départemental : - Ressource pour l'utilisation des outils informatiques (EngaGym, ScoreGym) - Communiquer les informations relatives à l'évènement sur le site du CD - Publication des résultats sur le site FFGym
	Calendrier	Au choix des clubs organisateurs, sur toute la durée de la saison
	Engagements	EngaGym / Individuels
	Scoring	ScoreGym (Utilisation simplifiée)
	Résultats	Publication obligatoire sur le site FFGym
	Type de salle	Gymnase d'entraînement ou gymnase polyvalent
	Accueil de public	Selon les possibilités de l'équipement d'accueil (ERP)
Déroulement	Modalités de compétition	Echauffement : 2 minutes par groupe de 5 gymnastes Temps maximum autorisé à la poutre et au sol : 40 secondes Rotation de 45 minutes pour 20 gymnastes soit 1h15 par subdivision palmarès compris Matinée : possibilité de 2 subdivisions (9h30-10h45 / 11h00-12h15) Après-midi : possibilité de 3 subdivisions (14h00-15h15 / 15h30-16h45 / 17h00-18h15)
	Palmarès	Diffusion des résultats sur le lieu de compétition à la fin de chaque subdivision : - Classement partiel ou final - Affichage numérique ou papier Résultats à publier sur site FFGym en fin de compétition
	Animation de la compétition (Micro)	Pédagogique pour le public : présentation du concept des compétitions de proximité, présentation du système de notation



FÉDÉRAL

Pour toutes les filières et catégories, les précisions supplémentaires sont détaillées dans la lettre FFGym GAF et la brochure des programmes GAF de la saison en cours.



CIRCUIT COMPÉTITIF FILIÈRE FÉDÉRALE B

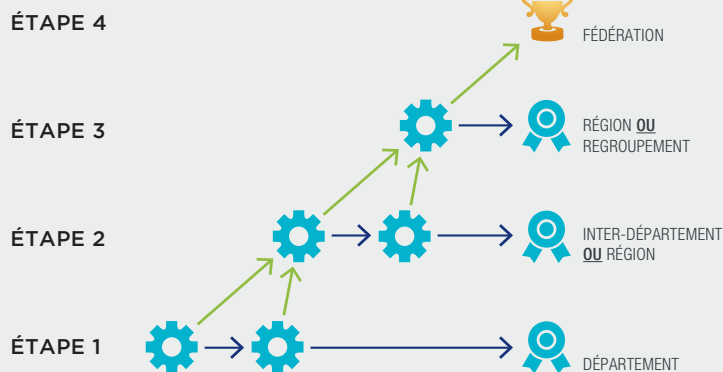


Compétitions par équipes, avec un classement individuel possible lors de chaque compétition d'orientation et finale. Mise en place du classement individuel à l'initiative des comités régionaux et départementaux. À l'initiative des comités régionaux, possibilité de décliner différemment les catégories d'âge et d'organiser des finalités différentes afin de gérer les flux de compétitrices, tout en conservant les programmes compétitifs de la fédération.



CIRCUIT COMPÉTITIF FILIÈRE FÉDÉRALE A

ÉQUIPE



INDIVIDUEL



En individuel, le choix est laissé aux régions de mettre en place le circuit compétitif ou de réaliser un classement individuel lors de chaque compétition d'orientation et finale du circuit compétitif des équipes. Pas de classement individuel lors du Trophée fédéral.

À l'initiative des comités régionaux et du regroupement, possibilité d'organiser des finalités différentes afin de gérer les flux de compétitrices, tout en conservant les programmes compétitifs de la fédération. Et, pour les catégories à finalité autre que nationale, possibilité de décliner différemment les catégories d'âge, en équipe et en individuel.

Accession au niveau supérieur :

- » Si la totalité des engagées en niveau n peut être accueillie sur l'échelon supérieur, la deuxième compétition d'orientation et la finale de chaque échelon ne sont pas nécessaires.
- » Si la totalité des engagées au niveau n ne peut pas être accueillie sur l'échelon supérieur, la répartition des qualifiées est réalisée à partir des deux compétitions d'orientation. Après celles-ci les équipes non qualifiées sont orientées vers la finale de l'échelon.
- » Qualification sur quotas, avec représentativité de chaque territoire.

FILIÈRE FÉDÉRALE B

	Fédérale B 7-8 ans / 7-9 ans / 10-11 ans / 10-13 ans / 14 ans et plus / 10 ans et plus
Catégories	7-8 ans 7-9 ans 10-11 ans 10-13 ans 14 ans et plus 10 ans et plus
Interdiction de participation	Une gymnaste engagée en Performance ou en Élite (en équipe et/ou en individuel) ne peut pas concourir en Fédérale B
Composition des équipes	5/5/ 3 5 gymnastes maximum, 3 minimum, 5 gymnastes peuvent passer à chaque agrès Addition des 3 meilleures notes à chaque agrès pour établir le total de l'équipe
Programme compétitif et jugement	Mouvement libre composé d'éléments du code FFGym
Engagement	Au niveau du département
Étapes compétitives	Département / Inter-département ou Région
Qualification	Selon les quotas établis à chaque niveau compétitif
Classement	Classement par équipe et par catégorie d'âge Possibilité de réaliser un classement individuel lors de chaque compétition d'orientation et finale. Mise en place à l'initiative des comités régionaux et départementaux Une gymnaste concourant en individuelle Fédérale A ne peut pas être également classée en individuelle Fédérale B

FILIÈRE FÉDÉRALE A

ÉQUIPE

	Fédérale A 10-11 ans / 10-13 ans / 12-15 ans / 14 ans et plus / 10 ans et plus
Catégories	10-11 ans 10-13 ans 12-15 ans 14 ans et plus 10 ans et plus
Restriction de participation	1/ Possibilité d'intégrer une gymnaste individuelle Performance par club et par saison dans une équipe Fédérale A, sous réserve que : - le club n'engage aucune équipe en Performance ; - cette gymnaste commence à concourir dans cette équipe dès la première compétition départementale ; - cette gymnaste n'intègre pas ensuite une autre équipe Fédérale A 2/ Possibilité de monter une gymnaste par club et par saison d'une équipe Fédérale A dans une équipe Performance. Cette gymnaste peut continuer à concourir en individuelle Fédérale A si elle est engagée dans cette filière
Composition des équipes	5/4/ 3 5 gymnastes maximum, 3 minimum, 4 gymnastes peuvent passer à chaque agrès Addition des 3 meilleures notes à chaque agrès pour établir le total de l'équipe
Programme compétitif et jugement	Mouvement libre composé d'éléments du code FFGym
Engagement	Au niveau du département
Étapes compétitives	Département / Inter-département / Région / Trophée Fédéral ou Département / Région / Regroupement / Trophée fédéral
Qualification	Selon les quotas établis à chaque niveau compétitif
Classement	Classement par catégorie d'âge
Sélection et orientation pour la finale nationale	Orientation des équipes dans les différentes divisions à partir d'un classement vertical national

Possibilité de réaliser un classement individuel lors de chaque compétition d'orientation et finale du circuit si le comité régional ou le regroupement ne met pas en place le circuit compétitif individuel pour cette filière. Pas de classement individuel lors du Trophée fédéral.



FILIÈRE FÉDÉRALE A

INDIVIDUEL

	Fédérale A 10-11 ans / 12-13 ans / 14-15 ans / 16-17 ans / 18 ans et plus
Catégories	10-11 ans 12-13 ans 14-15 ans 16-17 ans 18 ans et plus
Interdiction de participation	Engagement interdit aux gymnastes concourant en Performance
Programme compétitif et jugement	Mouvement libre composé d'éléments du code FFGym
Engagement	Au niveau du département
Étapes compétitives	Département / Inter-département ou Département / Région
Qualification	Selon les quotas établis à chaque niveau compétitif
Classement	Classement par catégorie d'âge





PERFORMANCE

Pour toutes les filières et catégories, les précisions supplémentaires sont détaillées dans la lettre FFGym GAF et la brochure des programmes GAF de la saison en cours.



CIRCUIT COMPÉTITIF FILIÈRE RÉGIONALE EN ÉQUIPE - 7-9 ANS

ÉTAPE 2



INTER-DÉPARTEMENT OU RÉGION

ÉTAPE 1



DÉPARTEMENT



CIRCUIT COMPÉTITIF FILIÈRE RÉGIONALE EN INDIVIDUEL ET EN ÉQUIPE - 10 ANS ET PLUS

ÉTAPE 3



RÉGION OU REGROUPEMENT

ÉTAPE 2



INTER-DÉPARTEMENT OU RÉGION

ÉTAPE 1



DÉPARTEMENT



CIRCUIT COMPÉTITIF FILIÈRE NATIONALE

ÉTAPE 4



FÉDÉRATION

ÉTAPE 3



RÉGION OU REGROUPEMENT

ÉTAPE 2



INTER-DÉPARTEMENT OU RÉGION

ÉTAPE 1



DÉPARTEMENT

Accession au niveau supérieur : Qualification sur totaux de référence, uniquement à partir du classement vertical ou avec un quota par territoire en complément du classement vertical.

À l'initiative des comités régionaux et du regroupement, pour la filière régionale en équipe et la filière régionale en individuel, possibilité de décliner différemment les catégories d'âge, tout en conservant les programmes compétitifs de la fédération indiqués dans les tableaux synoptiques.



FILIÈRE RÉGIONALE

ÉQUIPE

	Régionale 7-9 ans	Régionale 10 ans et plus
Catégorie	7-9 ans	10 ans et plus
Condition d'engagement	Obligation de présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la gymnastique en compétition (cf. page 57)	
Interdiction de participation	Une gymnaste engagée en Fédéral ne peut pas concourir en filière régionale Performance	
Composition des équipes	5/5/ 3 5 gymnastes maximum, 3 minimum, 5 gymnastes peuvent passer à chaque agrès Addition des 3 meilleures notes à chaque agrès pour établir le total de l'équipe	5/4/ 3 5 gymnastes maximum, 3 minimum, 4 gymnastes peuvent passer à chaque agrès Addition des 3 meilleures notes à chaque agrès pour établir le total de l'équipe
Programme compétitif et jugement	Programme Performance 7-9 ans Niveau 1 pour les 7 ans Niveaux 1 à 3 pour les 8-9 ans	Mouvement libre composé d'éléments du code FFGym
Engagement	Au niveau du département	
Étapes compétitives	Département / Inter-Département ou Région	Département / Inter-département / Région ou Département / Région / Regroupement
Qualification	Selon le quota défini, celui-ci devant prioriser la performance par rapport à la représentativité territoriale	
Classement	Classement par catégorie d'âge	



FILIÈRE RÉGIONALE

INDIVIDUEL

	Régionale 7 ans / 8 ans / 9 ans / 10-11 ans / 12-13 ans / 14-15 ans / 16-17 ans / 18 ans et plus
Catégories	7 ans 8 ans 9 ans 10-11 ans 12-13 ans 14-15 ans 16-17 ans 18 ans et plus
Condition d'engagement	Obligation de présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la gymnastique en compétition (cf. page 57)
Interdiction de participation	Une gymnaste engagée en Fédéral ne peut pas concourir en filière régionale Performance
Programme compétitif et jugement	7-9 ans : Niveau 1 pour les 7 ans / Niveaux 1 à 3 pour les 8-9 ans 10 ans et plus : Mouvement libre composé d'éléments du code FFGym
Engagement	Au niveau du département
Étapes compétitives	Département / Inter-département / Région ou Département / Région / Regroupement
Qualification	Selon le quota défini, celui-ci devant prioriser la performance par rapport à la représentativité territoriale
Classement	Classement par année d'âge ou catégorie d'âge

FILIÈRE NATIONALE

ÉQUIPE

	Nationale 10-11 ans / 10-13 ans / 12-15 ans / 10 ans et plus
Catégories	10-11 ans 10 -13 ans 12-15 ans 10 ans et plus
Condition d'engagement	Obligation de présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la gymnastique en compétition (cf. page 57)
Restriction de participation	Possibilité de monter une gymnaste par club et par saison d'une équipe Fédérale A dans une équipe Performance
Composition des équipes	5/4/ 3 5 gymnastes maximum, 3 minimum, 4 gymnastes peuvent passer à chaque agrès Addition des 3 meilleures notes à chaque agrès pour établir le total de l'équipe
Programme compétitif et jugement	Mouvement libre composé d'éléments du code FFGym
Engagement	Au niveau du département
Étapes compétitives	Département / Inter-département / Région / Championnat de France ou Département / Région / Regroupement / Championnat de France
Qualification	Jusqu'en région ou regroupement, selon le quota défini, celui-ci devant prioriser la performance par rapport à la représentativité territoriale Pour le championnat de France, prise en compte d'un total de référence à atteindre
Sélection et orientation pour la finale nationale	Orientation des équipes dans les différentes divisions à partir d'un classement vertical national
Classement	Classement par catégorie d'âge

FILIÈRE NATIONALE

ÉQUIPE (Suite)

	Nationale 12 ans et plus
Catégorie	12 ans et plus
Condition d'engagement	Obligation de présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la gymnastique en compétition (cf. page 57)
Restriction de participation	Possibilité de monter une gymnaste par club et par saison d'une équipe Fédérale A dans une équipe Performance
Composition des équipes	5/4/ <u>3</u> 5 gymnastes maximum, 3 minimum, 4 gymnastes peuvent passer à chaque agrès Addition des 3 meilleures notes à chaque agrès pour établir le total de l'équipe
Programme compétitif et jugement	Code FIG aménagé
Engagement	Au niveau de l'inter-département <u>ou</u> de la région
Étapes compétitives	Inter-département / Région / Championnat de France <u>ou</u> Région / Regroupement / Championnat de France
Qualification	Jusqu'en région <u>ou</u> regroupement, selon le quota défini, celui-ci devant prioriser la performance par rapport à la représentativité territoriale Pour le championnat de France, prise en compte d'un total de référence à atteindre
Sélection et orientation pour la finale nationale	Orientation des équipes dans les différentes divisions à partir d'un classement vertical national
Classement	Classement par catégorie d'âge



FILIÈRE NATIONALE

INDIVIDUEL

	Nationale 10 ans / 11 ans / 12 ans / 13 ans
Catégories	10 ans 11 ans 12 ans 13 ans
Condition d'engagement	Obligation de présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la gymnastique en compétition (cf. page 57)
Interdiction de participation	Une gymnaste engagée en Fédéral ne peut pas concourir en individuel en Performance
Programme compétitif et jugement	Mouvement libre composé d'éléments du code FFGym
Engagement	Au niveau du département Possibilité d'engagement direct en région ou regroupement pour les gymnastes ayant participé à la revue d'effectif de la saison en cours et non sélectionnées pour le championnat de France Élite ou ayant participé au Championnat de France individuel de la saison précédente
Étapes compétitives	Département / Inter-département / Région / Championnat de France ou Département / Région / Regroupement / Championnat de France
Qualification	Jusqu'en région ou regroupement, selon le quota défini, celui-ci devant prioriser la performance par rapport à la représentativité territoriale Pour le championnat de France, prise en compte d'un total de référence à atteindre
Classement	Classement par année d'âge

FILIÈRE NATIONALE

INDIVIDUEL (Suite)

	Nationale 14 ans / 15 ans / 16 ans / 17 ans / 18-20 ans / 21 ans et plus
Catégories	14 ans 15 ans 16 ans 17 ans 18-20 ans 21 ans et plus
Condition d'engagement	Obligation de présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la gymnastique en compétition (cf. page 57)
Interdiction de participation	Une gymnaste engagée en Fédéral ne peut pas concourir en individuel en Performance
Programme compétitif	Code FIG aménagé
Engagement	Au niveau du département Possibilité d'engagement direct en région ou regroupement pour les gymnastes ayant participé à la revue d'effectif de la saison en cours et non sélectionnées pour le championnat de France Élite ou ayant participé au Championnat de France individuel de la saison précédente
Étapes compétitives	Département / Inter-département / Région / Championnat de France ou Département / Région / Regroupement / Championnat de France
Qualification	Jusqu'en région ou regroupement, selon le quota défini, celui-ci devant prioriser la performance par rapport à la représentativité territoriale Pour le championnat de France, prise en compte d'un total de référence à atteindre
Classement	Classement par année d'âge ou catégorie d'âge
Finales par appareil	Qualification des 8 meilleures gymnastes à chaque agrès (classement vertical de Nationale 14 ans à Nationale 21 ans et plus) Une gymnaste ne peut participer qu'à 2 finales par agrès au maximum Obligation de concourir sur les 4 agrès pour se qualifier aux finales (sauf blessure survenue en cours de compétition)

NATIONALE 12 ANS ET PLUS RÈGLEMENTATION SPÉCIFIQUE

SÉLECTION QUALIFICATION

- » Les équipes classées de la 1^{ère} à la 10^{ème} place du Top 12, ainsi que les équipes classées 1^{ère} et 2^{ème} en Nationale 1, sont qualifiées directement en Top 12 la saison suivante, sous réserve que le club soit identifié club formateur au 1^{er} septembre de la saison au cours de laquelle il concourra dans le Top 12,
- » Les équipes classées 11^{ème} et 12^{ème} du Top 12, ainsi que les équipes classées de la 3^{ème} à la 9^{ème} place en Nationale 1, ainsi que les équipes classées 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} en Nationale 2 sont qualifiées directement en Nationale 1 la saison suivante,
- » Les équipes classées 10^{ème}, 11^{ème} et 12^{ème} en Nationale 1 sont qualifiées directement en Nationale 2 la saison suivante.
- » Les équipes classées du 4^{ème} au 12^{ème} rang en Nationale 2 ainsi que les équipes ayant concouru en finale Nationale 3 sont qualifiées directement pour la finale régionale ou regroupement de la saison suivante.

FORFAITS

- » En cas de forfait d'une équipe qualifiée directement en Nationale 1 ou Nationale 2, la CNS et la DTN se prononcent sur les ajustements de qualification afin de compléter la ou les divisions.
- » Un club ayant une équipe qualifiée d'office en Nationale 1 ou Nationale 2 déclarant forfait pour celle-ci avant les étapes de qualification ne peut pas engager une autre équipe en Nationale 12 ans et plus.
- » Quand un club ayant une ou plusieurs équipes qualifiées d'office en Nationale 1 ou Nationale 2 et/ou une ou plusieurs équipes ayant concouru en Nationale 12 ans et plus déclare forfait, c'est l'équipe la moins bien classée qui est forfait.

OBLIGATION

- » Un club engagé en Nationale 12 ans et plus doit obligatoirement présenter une équipe dans la même discipline, dans un niveau inférieur (hors filière régionale et fédérale B 7-8 ans ou 7-9 ans). Cette équipe doit participer effectivement à une compétition de niveau départemental et figurer au palmarès. A défaut, l'équipe ne sera pas autorisée à concourir.

CAS DE FORCE MAJEURE

- » Si une gymnaste est absente le jour d'une épreuve qualificative ou finale, en raison d'une convocation officielle de la FFGym à une manifestation internationale ou à une action de préparation pour une compétition internationale (dans ce cas uniquement pour une épreuve qualificative), des notes seront accordées à l'équipe (validation par le RTF concerné, l' élu et le membre de la DTN chargés des pratiques compétitives).
- » En inter-département, région et regroupement, si le club a plusieurs équipes engagées, ces notes ne peuvent être accordées qu'à l'équipe 1.
- » En finale nationale, si le club a plusieurs équipes qualifiées, ces notes ne peuvent être accordées qu'à l'équipe dans la meilleure division.
- » Ces notes sont le meilleur total obtenu sur la dernière édition des championnats du Monde ou des championnats d'Europe ou du championnat de France Élite. Ce principe est valable en cas de changement de code de pointage.
- » L'association doit en faire la demande écrite au plus tard quinze jours avant la compétition à la FFGym : derogation@ffgym.fr.

ENGAGEMENT ET QUALIFICATION

- » En Nationale 1, une seule équipe par association peut être qualifiée. Cette mesure n'est pas appliquée pour les autres divisions.
- » Une équipe ne pouvant accéder à la division supérieure (y compris le TOP 12) car le club est déjà représenté est maintenue dans sa division d'origine et est comptée dans le nombre d'équipes maintenues pour la saison suivante. En Nationale 2, l'équipe est maintenue dans cette division et le nombre d'équipes intégrant la Nationale 2 depuis la qualification région **ou** regroupement sera réduit d'une unité.

GYMNASTES AUTORISÉES À CONCOURIR

- » En Nationale 1, chaque club doit identifier les gymnastes pouvant faire partie de son équipe (20 gymnastes au maximum) et transmettre à la Fédération Française de Gymnastique la liste correspondante au plus tard le 15 janvier, avec pour chaque gymnaste les pièces suivantes :
 - a. la copie du bulletin d'adhésion au club, datée et signée de l'intéressée, portant la mention de la demande de licence pour la saison en cours ;
 - b. une copie de la pièce d'identité de chaque gymnaste (carte d'identité ou passeport).
- » Toutes les gymnastes identifiées par un club doivent être licenciées dans celui-ci à la date de dépôt de la liste et des documents.
- » Après vérification de ces documents, une liste fédérale des gymnastes autorisées à concourir en Nationale 1 est publiée au 15 février. Seuls les gymnastes identifiées dans cette liste peuvent figurer dans la composition de l'équipe et être autorisées à concourir.



GYMNASTES FORMÉES LOCALEMENT :

- » En Nationale 1, pour être classée, chaque équipe doit faire concourir obligatoirement à chaque agrès au moins 3 gymnastes formées localement (GFL).
- » On entend par « faire concourir » la réalisation effective d'un mouvement sur l'agrès, une simple présentation au jury n'étant pas acceptée.

» La Gymnaste Formée Localement est la gymnaste qui :

1. a été licenciée dans un ou plusieurs clubs affiliés à la FFGym sur la tranche d'âge 7 à 15 ans* pendant trois saisons consécutives ou non,
2. **et** qui a participé à au moins trois compétitions de la FFGym dans la tranche d'âge mentionnée ci-dessus au cours de la période considérée.

* L'âge est déterminé en prenant pour base le 1er janvier de la saison sportive en cours.

TOP 12

Se référer au document « TOP 12 GAF Réglementation & annexes » pour plus de précisions, les éléments ci-dessous n'étant qu'une présentation générale de la compétition.

COMPOSITION DU TOP 12 :

Les équipes qualifiées pour participer au TOP 12 2022-2023 sont :

- » les 10 premières équipes du TOP 12 de la saison précédente ;
- » les 2 premières équipes de Nationale 1 12 ans et plus de la saison précédente.

ÉTAPES COMPÉTITIVES

La compétition se déroule selon trois phases :

- » une phase qualificative ;
- » une phase des ½ finales et des matchs de classement ;
- » la phase finale.





ORGANISATION DE LA PHASE QUALIFICATIVE

- » Chaque équipe rencontre les deux autres équipes de la poule à domicile ou à l'extérieur.
- » Lors de chaque rencontre, quatre agrès sont présentés selon l'ordre olympique et les équipes s'affrontent au cours de 3 duels par agrès.

CLASSEMENT À L'ISSUE DE LA PHASE QUALIFICATIVE

- » Les équipes sont classées dans chaque poule en fonction du total des points duels obtenus lors des différentes rencontres.
- » La première équipe de chaque poule est qualifiée pour les 1/2 finales.
- » Toutes les équipes non qualifiées pour les 1/2 finales (équipes classées en 2^{ème} et 3^{ème} position dans chaque poule) sont classées selon un classement vertical réalisé en

fonction du total des points duels obtenus lors des différentes rencontres. Ces équipes participent aux matchs de classement.

- » Les équipes en 2^{ème} position de chaque poule sont classées de 5 à 8.
- » Les équipes en 3^{ème} position de chaque poule sont classées de 9 à 12.

PHASE DES 1/2 FINALES ET DES MATCHS DE CLASSEMENT

- » Lors de chaque rencontre, les équipes s'affrontent sur les 4 agrès dans l'ordre olympique, au cours de 3 duels par agrès.
- » Le vainqueur de chaque rencontre est déterminé par l'addition des points duels obtenus lors de la rencontre.

LES 1/2 FINALES

- » A l'issue de la phase qualificative, il est effectué un classement vertical des 4 équipes qualifiées pour les 1/2 finales à partir du total des points duels obtenus lors des différentes rencontres.

- » Deux 1/2 finales sont organisées : la 1/2 finale A et la 1/2 finale B.

- 1/2 finale A : l'équipe 1^{ère} du classement vertical affronte et reçoit l'équipe classée 4^{ème}.
- 1/2 finale B : l'équipe classée 2^{ème} du classement vertical affronte et reçoit l'équipe classée 3^{ème}.

- » Le vainqueur de chaque 1/2 finale est qualifié pour la finale.

- » Le perdant de chaque 1/2 finale est qualifié pour la petite finale des 3^{ème} et 4^{ème} places du TOP 12.

LES MATCHS DE CLASSEMENT

- » Les équipes classées 5^{ème} à 12^{ème} participent aux matchs de classement et se rencontrent de la manière suivante :

	Rencontre 1	Rencontre 2	Rencontre 3	Rencontre 4
Agrès	saut, barres asymétriques, poutre, sol			
Équipes	5 ^{ème} et 8 ^{ème}	6 ^{ème} et 7 ^{ème}	9 ^{ème} et 12 ^{ème}	10 ^{ème} et 11 ^{ème}
Matchs	5 ^{ème} reçoit le 8 ^{ème}	6 ^{ème} reçoit le 7 ^{ème}	9 ^{ème} reçoit le 12 ^{ème}	10 ^{ème} reçoit le 11 ^{ème}
Places attribuées	5 ^{ème} , 6 ^{ème} , 7 ^{ème} et 8 ^{ème} place		9 ^{ème} , 10 ^{ème} , 11 ^{ème} et 12 ^{ème} place	

- » Un classement vertical est établi à l'issue des matchs de classement et les places de 5^{ème} à 12^{ème} du TOP 12 sont attribuées.
- » Les équipes classées 11^{ème} et 12^{ème} sont reléguées en Nationale 1 pour la saison suivante.

PHASE FINALE

- » Les équipes s'affrontent sur les quatre agrès, dans l'ordre olympique, au cours de 3 duels par agrès.
- » Le vainqueur de la finale et de la petite finale est déterminé par l'addition des points duels obtenus.

CLASSEMENT FINAL DU TOP 12

- » Le classement final du TOP 12 est établi à l'issue de la finale et de la petite finale.

- » Les équipes classées de la 1^{ère} à la 4^{ème} place sont déterminées par le résultat de la finale et de la petite finale.
- » Les équipes classées de la 5^{ème} à 12^{ème} place sont déterminées par les résultats des rencontres à l'issue des matchs de classement les concernant.
- » Les équipes classées 11^{ème} et 12^{ème} sont reléguées en Nationale 1 pour la saison suivante.

ORGANISATION ET DEROULEMENT DES DUELS

- » Un duel est constitué par le passage d'une gymnaste de chaque équipe.
- » Une gymnaste ne peut participer qu'à un seul duel par agrès.

- » Après chaque passage, le jury établit la note FIG.
- » Les notes sont divulguées une fois le duel terminé (passage de la gymnaste de chaque équipe).
- » La gymnaste avec la note FIG la plus élevée remporte le duel.
- » Pour chaque duel, les points sont attribués à chaque équipe de la façon suivante :
 - 3 points pour un duel gagné
 - 2 points en cas d'égalité dans le duel
 - 1 point pour un duel perdu
 - 0 point en cas de pénalité

Pour toutes les catégories, les précisions supplémentaires sont détaillées dans la lettre FFGym GAF et la brochure des programmes GAF de la saison en cours.

	AVENIR	ESPOIR	JUNIOR	SENIOR
Conditions de participation	Liste DTN Certificat médical d'absence de contre-indication	Liste DTN Certificat médical élite	Liste DTN Certificat médical élite	Liste DTN Certificat médical élite
Âge	10 ans – 11 ans	12 ans – 13 ans	14 ans – 15 ans	16 ans et plus
Programme et jugement	Code FFGym	Code FIG + bonifications	Code FIG + bonifications	Code FIG + bonifications
Concours	Concours général 4 agrès	Concours général 4 agrès	» Première journée : Concours général 4 agrès (C1) qualificatif pour C2 et C3 ** » Deuxième journée : Concours général 4 agrès (C2) et Finales par agrès (C3) » Finales par agrès 6 finalistes juniors et/ou seniors	» Première journée : Concours général 4 agrès (C1) qualificatif pour C2 et C3 ** » Deuxième journée : Concours général 4 agrès (C2) et Finales par agrès (C3) » Finales par agrès 6 finalistes juniors et/ou seniors
Classement	Par année d'âge	Par année d'âge	» Commun aux deux années d'âge » Pour le concours général, classement final et titre avec addition des totaux points C1 et C2	» Commun à toutes les années d'âge » Pour le concours général, classement final et titre avec addition des totaux points C1 et C2
Étapes qualificatives	» Revue d'effectif *	» Revue d'effectif * » Tournoi de Combs la Ville *** » Session de rattrapage » Rencontres du Top 12***	» Revue d'effectif * » Tournoi de Combs la Ville *** » Session de rattrapage » Rencontres du Top 12***	» Revue d'effectif * » Session de rattrapage » Rencontres du Top 12*** » Championnats d'Europe et Championnats du Monde
Engagement	» Liste DTN pour la revue d'effectif et le championnat de France	» Liste DTN pour la revue d'effectif le championnat de France » Libre pour la session de rattrapage, le tournoi de Combs la Ville	» Liste DTN pour la revue d'effectif le championnat de France » Libre pour la session de rattrapage, le tournoi de Combs la Ville	» Liste DTN pour la revue d'effectif le championnat de France » Libre pour la session de rattrapage
Qualification championnat de France	» Réalisation des minima points lors des étapes qualificatives » Inscription sur liste DTN à l'issue du championnat régional ou regroupement individuel	» Réalisation des minima points lors des étapes qualificatives	» Réalisation des minima points lors des étapes qualificatives	» Réalisation des minima points lors des étapes qualificatives

* Pour toutes les gymnastes convoquées à la revue d'effectif, présence obligatoire sauf présentation d'un certificat médical

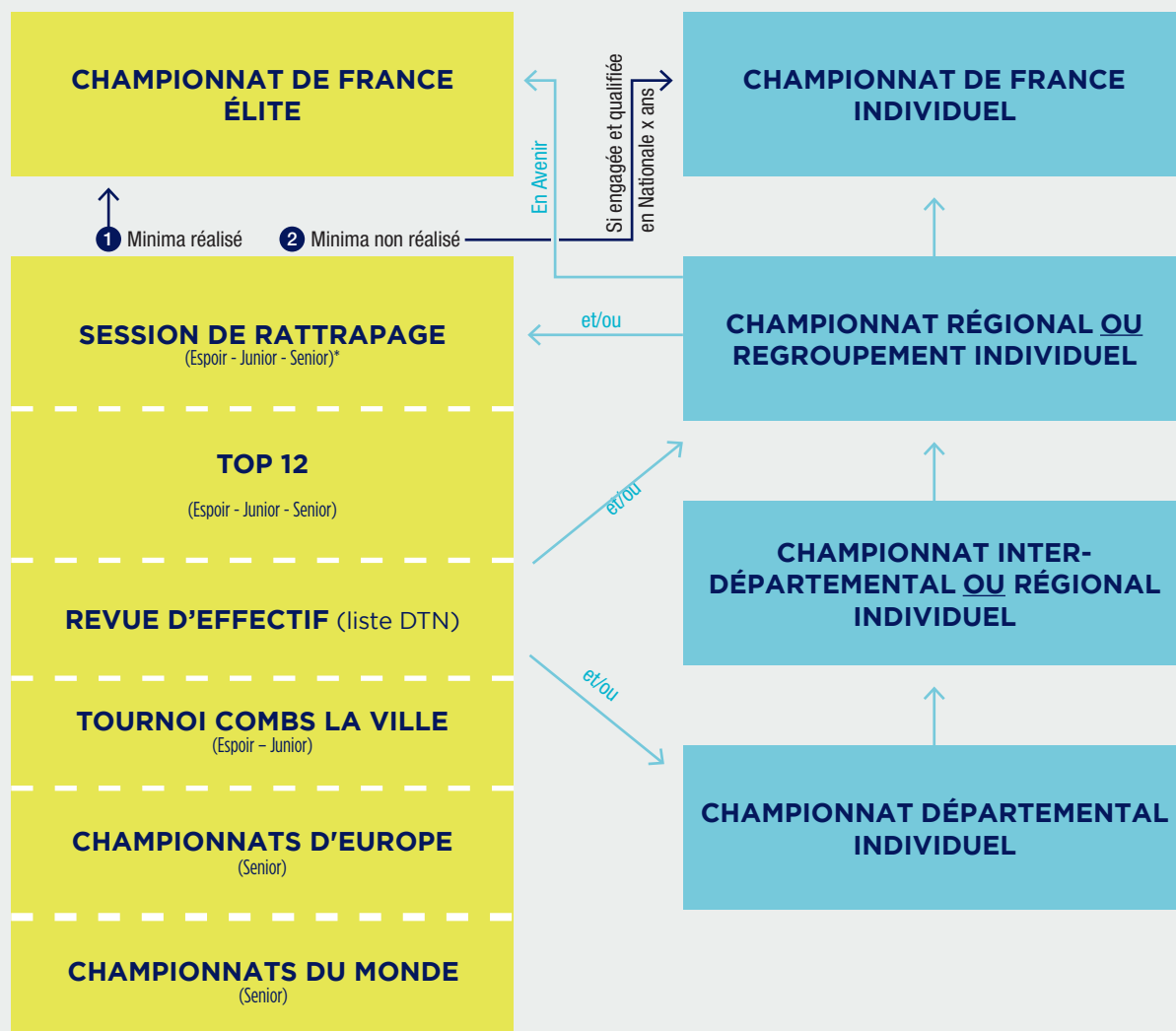
** Autorisation de participation sur quelques agrès sur dérogation DTN

*** Uniquement pour les gymnastes participant à la revue d'effectif et, en complément pour les rencontres du Top 12, pour celles concourant sur les 4 agrès

	ÂGE	FORMAT ÉQUIPE	PROGRAMME TECHNIQUE	ACTION SUPPORT	DATE
Revue d'effectif régionale des jeunes	9-10-11 ans	5/5/4	Mouvements RERJ	Revue d'effectif	Décembre

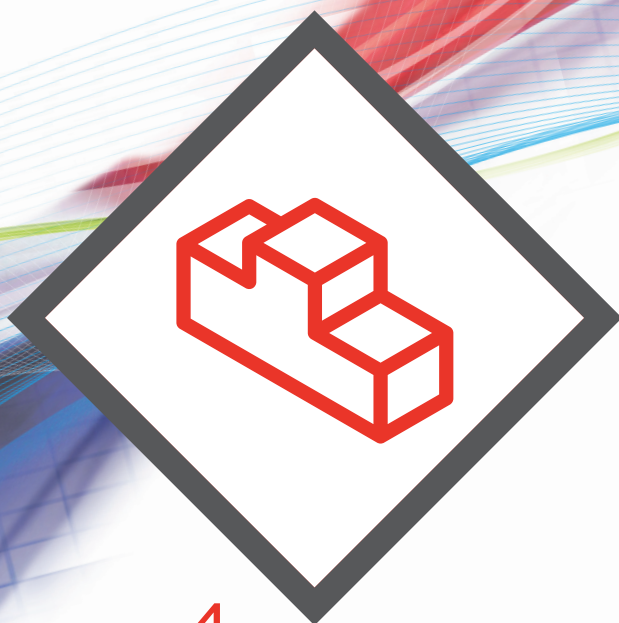
MODALITÉS D'ACCÈS AU CHAMPIONNAT DE FRANCE

PASSERELLES PERFORMANCE / ÉLITE



Participation possible à un seul Championnat de France. En cas de qualification en Élite, une gymnaste également qualifiée pour le championnat de France Individuel ne pourra participer qu'au championnat de France Élite.

Obligation d'engagement et de participation aux compétitions qualificatives pour accéder au Championnat de France individuel. Avec possibilité d'engagement direct en région **ou** regroupement pour les gymnastes ayant participé au championnat de France Élite de l'année précédente **ou** à la revue d'effectif de la saison en cours et non sélectionnées pour le championnat de France Élite.



4.

Règlementation générale

p59	GÉNÉRALITÉS
p60	MÉDICAL
p61	PARTICIPATION AUX COMPÉTITIONS
p63	GESTION INFORMATIQUE
p64	AUTORITÉS DÉCISIONNELLES
p65	GYMNASTES
p66	ENTRAÎNEURS
p67	JUGES
p68	MONTÉES OU CHANGEMENTS
p70	MATÉRIEL



GÉNÉRALITÉS

- » Le Bureau fédéral est compétent pour étudier et statuer sur toute demande particulière relative à l'application de l'ensemble des règlements techniques, toutes disciplines confondues.
- » Cette réglementation s'applique pour toutes les compétitions, depuis l'échelon départemental jusqu'aux finales nationales.
- » Pour certains points mentionnés dans cette brochure, les modalités pratiques d'organisation doivent être précisées par les comités départementaux ou les comités régionaux. Elles devront être communiquées en début de saison aux clubs concernés par chaque comité départemental et régional.
- » Le terme gestionnaire de la compétition fait référence à la structure en charge de la compétition (comité départemental, comité régional, fédération), laquelle devra désigner la personne référente pour prendre les décisions règlementaires.
- » Le terme territoire fait référence aux différents échelons compétitifs : département, inter-département, région, regroupement, inter-région.

LICENCES

- » Voir les Articles 10.3 et 29 du Règlement Intérieur concernant les licences.

MUTATIONS

- » Voir les Articles 32, 33, 34, 35 du Règlement Intérieur.

PUBLICITÉ

- » Ce règlement s'applique au contrôle de la publicité sur les vêtements et l'équipement des gymnastes et des entraîneurs.
- » Interdiction formelle pour les boissons alcoolisées, le tabac.
- » Sont autorisés sans être considérés comme publicité le logo du club ou le nom du club (en entier ou en abrégé) ou le nom de la ville (uniquement en entier).
- » Le logo des fabricants de vêtements est autorisé et n'entre pas dans le cadre de ce règlement, à condition qu'il soit discret.

EXIGENCES

- » Gymnastes et entraîneurs : survêtement, T-shirt, veste, blouson, pantalon, sac de sport.
 - Surface : au maximum 200 cm², libre choix pour le fond, l'identification peut être multicolore.
 - Pour le survêtement, la publicité ne peut apparaître qu'une fois, soit sur le pantalon soit sur la veste.
- » Gymnastes : tenue de compétition.
 - Surface : au maximum 60 cm², fond inclus.
 - Toute publicité dans le dos est interdite.
- » Ces publicités ne doivent pas être provocantes.
- » Les juges et officiels ne sont pas autorisés à porter des publicités sur leurs vêtements.

MODALITÉS

- » L'association ou les gymnastes désirant porter une publicité sur leurs vêtements doivent en avertir leur comité régional. Pour les compétitions par équipes / ensembles / formations, la même publicité doit apparaître sur les tenues des gymnastes et des entraîneurs.
- » Un contrôle des publicités peut être effectué par les officiels FFG présents à chaque compétition, du niveau départemental jusqu'aux finales nationales.



RÈGLEMENTATION MÉDICALE

NIVEAU

OBLIGATIONS ET PROCÉDURES



OBTENTION DE LICENCE + FÉDÉRAL

Pour les mineurs

- » Pour l'obtention ou le renouvellement d'une licence, le mineur et son représentant légal doivent remplir un questionnaire de santé et donner au club une attestation. Le questionnaire et l'attestation sont fournis par la Fédération.
- » Si une réponse au questionnaire de santé conduit à un examen médical, l'obtention ou le renouvellement de licence nécessite la production d'un certificat médical, datant de moins de six mois et attestant l'absence de contre-indication à la pratique sportive ou de la discipline concernée.
- » Pour les licenciés qui font de la compétition, quel que soit leur niveau, ce certificat médical doit indiquer l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline en compétition.

Pour les majeurs

- » Le certificat médical est obligatoire pour l'obtention d'une licence à la FFGym.
- » Le certificat médical établit l'absence de contre-indication à la pratique du sport (en général) ou d'une discipline gymnique en particulier. S'il est établi pour la pratique du sport, il est valable quelle que soit la discipline pratiquée.
- » Pour les licenciés qui font de la compétition, quel que soit leur niveau, le certificat médical doit indiquer l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline en compétition.
- » Le certificat médical doit dater de moins d'un an au moment de la demande de licence.
- » L'obligation de présenter un certificat médical lors de la demande de licence est exigée tous les 3 ans. Les deux années suivant la délivrance d'une licence accompagnée d'un certificat médical, le licencié devra remplir un questionnaire de santé et donner au club une attestation, en lieu et place de fournir un certificat médical. Cette mesure concerne uniquement les licenciés majeurs qui ont conservé leur licence à la Fédération sans année d'interruption. Le questionnaire et l'attestation sont fournis par la Fédération.
- » Pour toute pratique de plus de 10 heures hebdomadaires, la commission médicale recommande une visite médicale annuelle.



PERFORMANCE + AVENIR

- » Pour les licenciés mineurs et majeurs qui s'engagent dans une catégorie compétitive du niveau de pratique Performance ainsi qu'en Avenir, présentation obligatoire d'un certificat médical d'absence de contre-indication datant de moins d'un an, avec comme date de référence le dernier jour de l'événement compétitif dans EngaGym.
- » Le club récupère le certificat et l'enregistre sur la fiche du licencié dans FFGym Licence, avec mention de la date du certificat.
- » Un contrôle est réalisé dans EngaGym lors de la réalisation de l'engagement compétitif. Celui-ci est bloqué en cas d'absence de certificat ou de certificat datant de plus d'un an, avec comme date de référence le dernier jour de l'événement compétitif dans EngaGym.



ÉLITE

- » Le certificat médical élite est obligatoire pour la participation aux compétitions listées ci-dessous. Pour les gymnastes engagés en Avenir, se référer à ce qui est indiqué ci-dessus.
- » Le certificat médical élite est délivré annuellement avec une validité ne pouvant excéder un an (ou 365 jours).
- » Il est délivré par un médecin du sport après établissement d'un dossier médical « Élite » qui comprend un certain nombre d'examens et de données. Le descriptif des examens, le dossier médical et le modèle de certificat médical élite sont disponibles sur le site www.ffgym.fr.
- » Le médecin examinateur peut ajouter tout autre examen qu'il juge nécessaire : il indique sa décision médicale, ses commentaires, date, appose son cachet professionnel et sa signature. Le dossier médical est « confidentiel médical » et ne peut être qu'en la possession du gymnaste ou de ses parents, et / ou des médecins.
- » À noter que ce certificat médical ne préjuge en aucun cas de l'évolution et de l'aptitude physique et médicale en cours d'une saison. La survenue de contre-indications peut motiver à tout moment une interdiction temporaire ou définitive à la pratique gymnique élite.
- » En cas de litige le Médecin Fédéral national arrête une décision après avis de la Commission médicale fédérale.
- » Seuls les gymnastes dont le certificat est enregistré par la fédération sont autorisés à concourir.
- » **PROCÉDURE POUR LES GYMNASTES INSCRITS DANS LE PROJET DE PERFORMANCE FÉDÉRAL ET SOUMIS AU SUIVI MÉDICAL RÉGLEMENTAIRE (SMR) :**
 - Le certificat, le dossier médical Élite et les comptes-rendus spécifiques sont enregistrés sur la plate-forme de suivi des sportifs retenue par la FFGym, après réalisation des examens du SMR.
- » **PROCÉDURE POUR LES AUTRES GYMNASTES :**
 - Le certificat doit être envoyé par email à l'adresse certificatmedicalelite@ffgym.fr au plus tard une semaine avant la date de la première compétition pour laquelle le gymnaste doit le fournir. Il doit être dûment complété, en particulier la durée de validité ;
 - Pour faciliter le classement, nous vous invitons à libeller le fichier de la façon suivante : NOM Prenom.certificatelite (par exemple : DURAND Martine.certificatelite).
- » **COMPÉTITIONS GAM-GAF AVEC CERTIFICAT MÉDICAL ÉLITE OBLIGATOIRE :**
 - Revue d'effectif, session de rattrapage et championnat de France en catégories Espoir / Junior / Senior.



PARTICIPATION AUX COMPÉTITIONS

PALMARÈS DES CHAMPIONNATS INDIVIDUELS

- » Lors d'une compétition individuelle à laquelle participent des licenciés de nationalité étrangère, seul le palmarès sportif est annoncé. Les gymnastes accèdent au podium en fonction de leur résultat sportif, quelle que soit leur nationalité.
- » Tous les gymnastes accédant au podium sont récompensés.
- » De l'échelon départemental jusqu'aux finales nationales, le titre de champion ainsi que les places de vice-champion et troisième sont annoncés pour les seuls gymnastes français, au fur et à mesure du classement. Ils sont récompensés d'une médaille.
- » Pour les sélections au niveau supérieur de compétition, seul est pris en compte le palmarès sportif.

CAS D'EX ÆQUO

- » En cas d'égalité de points, les compétiteurs (individuels / équipes / ensembles / formations) sont classés ex æquo, à l'exception des compétitions ou catégories pour lesquelles une règle pour les départager est précisée.
- » En cas d'ex æquo sur la dernière place qualificative pour une compétition de niveau supérieur (par exemple de la région au championnat de France), les gymnastes / équipes / ensembles / formations ex æquo sont tous qualifiés
- » En cas d'égalité lors d'une épreuve qualificative à une épreuve finale sur la même compétition, la qualification se fait en privilégiant la note d'exécution.

DÉROGATIONS

- » Toute demande de dérogation prévue par la réglementation technique est à effectuer en envoyant un message à l'adresse derogation@ffgym.fr. Il convient de préciser la compétition, le club, la catégorie, le ou les gymnastes concernés et la nature de la dérogation.
- » Les dérogations sont traitées par la Commission Nationale Spécialisée, après avis de l' élu et du membre de la DTN chargés des pratiques compétitives.

DEMANDE DE REPÊCHAGE

- » Dans le cas d'un forfait avec demande de repêchage pour la compétition de niveau supérieur, la demande est à réaliser via l'interface EngaGym.
- » Dans le cas d'une demande de repêchage à l'issue d'une compétition qualificative, la demande est à effectuer auprès du gestionnaire de la compétition, qui émettra un avis et la transmettra au gestionnaire de la compétition du niveau supérieur.
- » La validation ou le refus du repêchage est décidé par le gestionnaire de la compétition pour laquelle il est demandé.

CONTRÔLE DES LICENCES

- » Du niveau départemental au niveau national, le contrôle des licences est obligatoire. Il est assuré par le gestionnaire de la compétition.
- » Les clubs ou les participants (gymnastes, entraîneurs et juges) doivent donc présenter leur attestation de licence ou leur e-l licence pour toutes les compétitions. Le support présenté doit comporter la photo du licencié.
- » Une vérification de la composition des équipes / ensembles / formations est réalisée avant l'entrée sur le plateau de compétition, en complément du contrôle des licences.

CUMUL DE PARTICIPATION

- » Un(e) gymnaste peut participer, dans la même journée ou le même weekend, à 2 compétitions dans 2 disciplines différentes, mais les plannings ne sont pas modifiés pour autant.

ENGAGEMENTS ET FORFAITS EN COMPÉTITION NATIONALE

- » Les gymnastes / équipes / ensembles / formations qualifiés pour une finale nationale sont automatiquement engagés, à l'exception de certaines catégories à engagement direct pour lesquelles les clubs concernés sont informés de la procédure à suivre.
- » Il appartient à chaque club de déclarer forfait en cas de non-participation, via l'interface EngaGym :
 - forfait déclaré pour la date de forclusion : pas de droit d'engagement à régler, pas d'amende ;
 - forfait justifié après la date de forclusion : droit d'engagement conservé, pas d'amende. Un justificatif doit être fourni (certificat médical, attestation de l'employeur ou de l'établissement scolaire...);
 - forfait non déclaré ou déclaré après la date de forclusion et non justifié : droit d'engagement conservé et application de l'amende en vigueur (cf. page 66).

ORDRES DE PASSAGE

- » Il appartient à chaque gestionnaire de compétition de définir les règles de gestion des ordres de passage pour les compétitions dont il a la charge et d'en informer les clubs (placement selon le résultat obtenu sur la compétition de niveau inférieur ou par tirage au sort ou avec regroupement par club ou autre règle).



SANCTIONS

- » En cas d'infraction au règlement technique et en dehors des points ci-après pour lesquels les sanctions sont précisées :
- 1. Si l'infraction est constatée avant la compétition, le gymnaste / l'équipe / l'ensemble / la formation n'est pas autorisé(e) à concourir.
- 2. Si l'infraction est constatée pendant ou après la compétition :
 - les notes du gymnaste / de l'équipe / de l'ensemble / de la formation concerné(e) sont supprimées ;
 - le palmarès est actualisé ;
 - les qualifications sont revues sur la base du nouveau classement.

Les sanctions sont appliquées par le gestionnaire de la compétition.

RÉVISION DE NOTE

- » Pour toutes les catégories, l'entraîneur a la possibilité de demander une explication sur la note D, et uniquement sur celle-ci. Cette demande doit être formulée auprès du juge expert ou du juge D, au plus tard dès la fin de la compétition. Si cela se justifie, le juge expert ou le juge D corrige la note après validation par le responsable du jury.

GESTION DES QUALIFICATIONS

- » Catégories avec un quota par territoire (y compris Corse et Outre-Mer) :
 - Pour se qualifier, les gymnastes ou équipes doivent atteindre le total de référence et entrer dans le quota défini par l'échelon de niveau supérieur ;
 - Si le nombre de gymnastes ou équipes atteignant le total de référence est supérieur au quota, les gymnastes ou équipes hors quota peuvent être qualifiés au titre du quota de réserve, sur la base du classement vertical ;

- Si dans un territoire le nombre de gymnastes ou équipes atteignant le total de référence est inférieur au quota, les places non utilisées sont réaffectées sur le quota de réserve et peuvent être attribuées sur la base du classement vertical ;
- Les demandes de qualification à caractère particulier soumises par les territoires sont prises en compte sur le quota de réserve ou en complément de qualification
- » Catégories avec classement vertical sans quota par territoire (y compris Corse et Outre-Mer) :
 - Prise en compte du total de référence à concurrence du nombre maximal de gymnastes ou d'équipes pouvant être qualifiés. S'il y a trop de gymnastes ou équipes qui atteignent le total de référence, c'est le classement vertical qui est pris en compte ;
 - Si le nombre de gymnastes ou équipes atteignant le total de référence est inférieur au nombre maximal pouvant être qualifiés, des qualifications complémentaires peuvent être proposées sur la base du classement vertical ;
 - Les demandes de qualification à caractère particulier soumises par les territoires sont prises en compte en complément de qualification.
- » Pour les finales nationales, les demandes de qualification seront traitées par la Commission Nationale Spécialisée, après avis de l' élu et du membre de la DTN chargés des pratiques compétitives.

ÉCHAUFFEMENT

- » En Élite :
 - Échauffement général et échauffement aux agrès en salle d'échauffement ou en salle de compétition avant chaque subdivision ;
 - Un entraînement en salle de compétition pourra être proposé la veille de la compétition.
- » En Performance et en Fédéral :
 - Échauffement général sur surface de tapis ou praticable dynamique ou non dynamique ; accessible 45 minutes avant l'heure de compétition ;
 - L'échauffement aux agrès est réalisé dans la salle de compétition. Un temps d'échauffement est accordé aux gymnastes ou équipes au début de la rotation à l'agrès, avant les passages notés ;
 - Échauffement à chaque agrès d'une durée variable selon les catégories, se référer à la lettre FFGym GAM ou GAF et à la brochure des programmes GAM ou GAF de la saison en cours.

E-COMPÉTITION

- » Dans une situation exceptionnelle et sur décision du bureau de la structure organisatrice (comité départemental, comité régional, fédération), une compétition peut se disputer à distance et en vidéo, selon les modalités définies dans le protocole fédéral de gestion des e-compétitions



GESTION INFORMATIQUE DES COMPÉTITIONS

ENGAGEMENTS / PAIEMENTS / RÉSULTATS

ENGAGEMENTS

- » Les engagements pour toutes les compétitions sont à réaliser via l'interface EngaGym, à partir du site www.ffgym.fr.
- » Toute modification de nom, de composition d'équipe ou de formation doit être réalisée en respectant les délais de forclusion.
- » Tout engagement informatique incomplet d'un ensemble, d'une formation ou d'une équipe est considéré invalide et ne peut être pris en compte.
- » Une date limite nationale est mise en place pour la réalisation des engagements nominatifs des catégories à finalité nationale. Cette date limite est communiquée à toutes les structures via la lettre FFGym GAM ou GAF de la saison en cours.
- » La fédération se réserve le droit de ne pas accepter la qualification nationale pour les clubs ne respectant pas la date limite d'engagement nominatif.

PAIEMENT DES DROITS D'ENGAGEMENT

- » Pour les compétitions gérées par les comités départementaux et les comités régionaux, ceux-ci définissent les modalités de règlement des droits d'engagement ;
- » Pour les finales nationales :
 - La confirmation définitive de participation à une compétition s'effectue par le paiement des droits d'engagement ;
 - Cette confirmation se fait par l'interface EngaGym, à compter de la date de forclusion spécifique à chaque compétition, et avant le début effectif de celle-ci ;
 - La FFGym se réserve le droit d'interdire à une association la participation à une compétition pour laquelle les droits d'engagement ne sont pas réglés ;
 - La FFGym se réserve le droit d'interdire à une association l'accès aux engagements ultérieurs tant qu'elle n'a pas régularisé sa situation.

MODALITÉS DE PAIEMENT POUR LES FINALES NATIONALES

- » 1^{ère} possibilité : par e-paiement réalisé dans EngaGym. Il est souhaité de privilégier ce mode de règlement.
- » 2^{ème} possibilité : par virement bancaire via votre banque. Indiquer dans l'ordre de virement la référence du bordereau de paiement (laquelle se situe à gauche du bordereau) ainsi que la ville où se situe la compétition et n'effectuer qu'un seul règlement par bordereau.
 - Coordonnées bancaires fédérales :
Banque 10278 Guichet 06076
Numéro de compte : 00020478104
Clé : 64
IBAN étranger : FR76 1027 8060 7600 0204 7810 464
BIC : CMCIFR2A
Domiciliation : CCM PARIS
MAGENTA-GARE DE L'EST
53 BOULEVARD DE MAGENTA
75010 PARIS

MUSIQUE

- » Pour toutes les compétitions les musiques des enchaînements doivent être transmises via l'interface DJGym à partir du site www.ffgym.fr.
- » Une date limite de transmission peut être indiquée par les gestionnaires de compétition.

RÉSULTATS ET QUALIFIÉS

- » Le traitement et la collecte des résultats et des gymnastes se font UNIQUEMENT de manière informatique avec la version la plus récente du logiciel informatique fédéral : ScoreGym.
- » De la transmission des palmarès au site internet www.ffgym.fr par l'intermédiaire du logiciel ScoreGym dépend l'engagement des qualifiés au niveau supérieur.
- » Ce logiciel de gestion informatique des compétitions est mis à la disposition des gestionnaires de compétition par la FFGym.

- » Le document intitulé "ScoreGym - Aspects réglementaires et principes d'utilisation" fait référence pour les modalités de gestion informatique des compétitions, du niveau départemental au niveau national.

PROCÉDURE DE VALIDATION ET CERTIFICATION DES RÉSULTATS

- » Dès l'échelon départemental, pour toutes les compétitions individuelles, par ensembles et par équipes, le logiciel ScoreGym doit être utilisé et permet de certifier et d'officialiser les résultats selon les règles FFGym.
- » Les résultats officiels sont obligatoirement validés par le/les responsable(s) du jury à l'issue de la compétition. Ces palmarès officiels sont considérés comme définitifs 60 minutes après la proclamation des résultats ; aucune réclamation n'est acceptée à l'issue de ce délai. Les palmarès sont systématiquement affichés ; il appartient à chaque club de vérifier ses résultats pendant cette période.
- » Dans le cas d'une infraction aux règles d'engagement ou de composition d'équipe, le palmarès peut être corrigé au-delà du délai de 60 minutes par le gestionnaire de la compétition.
- » Les notes et résultats affichés en utilisant l'application Direct'Gym ont un caractère indicatif et ne peuvent pas être considérés comme étant les résultats officiels d'une compétition.

TRANSMISSION DES RÉSULTATS PALMARÈS GAM-GAF

- » Dès la fin de la compétition, chaque gestionnaire de compétition doit assurer l'envoi des palmarès vers la Fédération par l'intermédiaire du logiciel ScoreGym.
- » En complément, il revient au responsable informatique de diffuser les palmarès officiels sous format numérique PDF à tous les acteurs (comité départemental ou régional, responsable des juges, CTS, CTF, DTG ...).



AUTORITÉS DÉCISIONNELLES

En amont de chaque compétition, l'entité organisatrice (comité départemental, comité régional, regroupement, fédération) désigne le gestionnaire de la compétition, le responsable du jury, le directeur de la compétition et le délégué fédéral.

Ils assurent les fonctions et responsabilités indiquées dans le tableau suivant :

GESTIONNAIRE DE COMPÉTITION	DIRECTEUR DE LA COMPÉTITION	RESPONSABLE DU JURY	DÉLÉGUÉ FÉDÉRAL
» Prépare la compétition » Prend et notifie les décisions réglementaires correspondantes après avis du représentant technique de la discipline	» Gère le déroulement de la compétition	» Responsable du jugement et du jury lors de la compétition	» Représente l'entité organisatrice
» Qualifie les gymnastes/équipes » Gère les réclamations afférentes » Etablit l'organigramme » Gère les forfaits et les pénalités consécutives » Vérifie en amont les obligations réglementaires (liste gymnastes, statut GFL, certificat médical...) » Gère les ajustements réglementaires (dérogations, repêchages, modifications de compétition d'équipe ou d'ensemble...)	» A autorité sur le contrôle des licences et prend les décisions réglementaires » Décide de la participation des retardataires » Réalise et/ou valide les ajustements (horaires, forfaits, compositions d'équipes) » S'assure de l'affichage des palmarès et de la transmission des résultats sur le serveur fédéral » Contrôle le respect de la réglementation par les gymnastes et les entraîneurs (tenue, discipline...)	» Valide les modifications de la note D sur réclamation » Donne les pénalités aux gymnastes et aux entraîneurs prévues par le code de pointage et le règlement technique qui ne sont pas du ressort des juges à l'agrès (tenue, musique, ordre de passage, discipline...) » Valide le palmarès pour l'annonce des résultats ainsi que les rectifications dans les 60 minutes » Gère le jury et contrôle le respect de la réglementation par les juges (tenue, discipline...)	» Prend les décisions réglementaires pendant la compétition après avis du responsable du jury, du directeur de la compétition et du représentant technique de la discipline ou son représentant » Notifie aux clubs les décisions qui n'ont pas d'incidence sur le calcul de la note (par exemple : amendes, exclusion du plateau, application des règles GFL, composition d'équipe...)

» Dans les pages traitant de la réglementation à l'adresse des gymnastes, des entraîneurs et des juges, l'autorité décisionnelle compétente est mentionnée par l'utilisation des pictogrammes suivants :

GC

Gestionnaire de Compétition

DC

Directeur de la Compétition

RJ

Responsable des Juges

DF

Délégué Fédéral

Afin de garantir la protection de l'intégrité physique et psychologique des pratiquants et en accord avec la charte d'éthique et de déontologie et les valeurs et chartes de la Fédération Française de Gymnastique, le directeur de la compétition et le responsable du jury peuvent interdire à un/une gymnaste de présenter un élément ou un mouvement non maîtrisé et évalué comme étant dangereux.



RÈGLEMENTATION À L'ADRESSE DES GYMNASTES

Ces obligations et sanctions s'appliquent pour toutes les compétitions, depuis l'échelon départemental jusqu'aux finales nationales, sauf précisions complémentaires indiquées dans cette brochure ou dans une lettre FFGym GAM ou GAF ou dans la brochure des programmes GAM ou GAF de la saison en cours.

Toutes les pénalités en points mentionnées dans le tableau ci-dessous sont à saisir dans ScoreGym en tant que Pénalité sur Total.

OBJET	OBLIGATION	MANQUEMENT	SANCTION
LICENCE	» être licencié pour la saison en cours	» fausse déclaration  	» amende de 300 euros et disqualification du gymnaste  
	» être en possession de sa licence (attestation ou e-licence), avec la photo	» absence de licence ou licence sans photo 	» pénalité de 1 point en département, 2 points en inter-département ou région, 3 points en région ou regroupement, 4 points en inter-région, 5 points en finale nationale 
		» fausse présentation 	» disqualification du gymnaste ou de l'équipe et traduction devant la commission disciplinaire compétente selon le niveau de la compétition 
CERTIFICAT MÉDICAL	» pour certaines catégories, un certificat médical doit être fourni (cf. page 57)	» absence de certificat médical  	» pas d'engagement ou pas de participation  
DISCIPLINE	» suivre les recommandations de la direction du concours » attitude correcte vis-à-vis des juges et des responsables du déroulement » attitude correcte sur le plateau de compétition	» indiscipline caractérisée lors de la présentation 	» 1 ^{ère} remarque : avertissement 
		» remarques verbales ou faits et gestes déplacés 	» 2 ^{ème} remarque : disqualification immédiate et traduction devant la commission disciplinaire compétente selon le niveau de la compétition 
		» attitude incorrecte	
		» retard motivé à l'arrivée 	» à disposition du directeur de compétition 
		» retard non motivé à l'arrivée 	» non-participation 
	» respect des installations sur les plateaux d'entraînement et de compétition » ne pas utiliser d'appareils électroniques smartphones, tablettes, téléphones et ne pas filmer ni photographier dans les aires d'échauffement et de compétition	» comportement irrespectueux » utilisation abusive de la magnésie » non-respect des emplacements réservés aux effets personnels  » non-respect 	» 1 ^{ère} remarque : avertissement  » 2 ^{ème} remarque : -1 pt sur le total de l'équipe ou du gymnaste en individuel 
MUSIQUE	» fournir un support musical numérique par gymnaste	» musique non fournie à la date indiquée  	» -0.5 pt sur le total de la gymnaste ou de l'équipe 
REPLAÇANT(E)	» pas de remplaçant autorisé sur le plateau » plateau de compétition interdit aux gymnastes avec des béquilles ou des plâtres.	» présence d'un gymnaste non autorisé 	» 1 ^{ère} remarque : avertissement  » 2 ^{ème} remarque : -1 pt sur le total de l'équipe 
TENUE (Règles générales, prendre en compte la lettre FFGym et la brochure des programmes de la saison en cours pour des aménagements sur certaines filières)	» GAM & GAF : référence au code FIG, sauf précisions ci-dessous » GAM & GAF, tenue de compétition : tenue de club sans identification du pôle, du centre d'entraînement ou d'une nation (y compris la France) » GAM & GAF, tenue complémentaire (survêtement, tee-shirt...) : tenue représentant une nation non autorisée (y compris la France) » GAM & GAF : pas d'application du code FIG pour les bandages de couleur » GAM & GAF : en équipe, tenue identique pour tous les gymnastes » GAM : tenue de couleur libre, sauf en cas de retransmission TV (tenue claire obligatoire). Short autorisé à tous les agrès pour les 13 ans et moins » GAM : pas de boucles d'oreilles ni de piercing » GAF : le justaucorps (possible sans manches) ne doit pas être échancré au-dessus de la crête iliaque » GAM & GAF : pas de jambières ni d'attelle ou orthèse	» tenue non réglementaire (pour la GAM, si port de boxer il ne doit pas dépasser du short)  	» -2 pts sur le total de l'équipe ou du gymnaste en individuel 
PALMARÉS	» Les gymnastes doivent assister au palmarès en tenue de compétition (référence code FIG) ou en survêtement complet du club (haut et bas) » Équipe : tenue identique pour toute l'équipe	» absence ou tenue incorrecte 	» disqualification (sauf si l'absence a été autorisée à l'avance par la direction de la compétition) 
PUBLICITÉ	» voir page 59 de la brochure	» non conforme 	» après avertissement, publicité cachée 



RÈGLEMENTATION A L'ADRESSE DES ENTRAÎNEURS

Ces obligations et sanctions s'appliquent pour toutes les compétitions, depuis l'échelon départemental jusqu'aux finales nationales, sauf précisions complémentaires indiquées dans cette brochure ou dans une lettre FFGym GAM ou GAF ou dans la brochure des programmes GAM ou GAF de la saison en cours.

Toutes les pénalités en points mentionnées dans le tableau ci-dessous sont à saisir dans ScoreGym en tant que Pénalité sur Total.

OBJET	OBLIGATION	MANQUEMENT	SANCTION
LICENCE	» être licencié pour la saison en cours	» fausse déclaration GC DC	» amende de 300 euros et exclusion de l'entraîneur GC DF
	» être en possession de sa licence (attestation ou e-licence), avec la photo	» absence de licence ou licence sans photo DC	» amende 50 euros DF
		» fausse présentation DC	» exclusion de l'entraîneur et traduction devant la commission disciplinaire compétente selon le niveau de la compétition DF
DISCIPLINE POUR LES ENTRAÎNEURS	» attitude correcte vis-à-vis des juges et des responsables du déroulement	» remarques verbales ou faits et gestes déplacés RJ	» -1 pt sur le total de l'équipe et/ou du gymnaste en individuel RJ
	» attitude correcte sur le plateau de compétition	» attitude incorrecte DC	» traduction devant la commission de discipline compétente selon le niveau de la compétition DF
	» déclarer forfait auprès du gestionnaire de compétition	» forfait non signalé DC	» amende : • Équipe : 200 euros DF • Individuel : 30 euros
	» forfait équipe : contacter le gestionnaire de compétition pour l'informer de l'absence du juge (cf. lettre FFGym de la saison en cours)		» application de la sanction concernant l'absence de juge RJ
	» respecter la composition de l'équipe ou l'ensemble	» infraction GC DC	» équipe disqualifiée DF » entraîneur exclu de la compétition DF
	» respecter l'ordre de passage transmis au jury	» infraction RJ	» -1 pt sur le total de l'équipe RJ
	» respecter les horaires et assurer la discipline des gymnastes	» non-respect DC	» 1 ^{ère} remarque : avertissement DC
TENUE POUR LES ENTRAÎNEURS	» ne pas utiliser d'appareils électroniques (smartphones, tablettes, téléphones) et ne pas filmer ni photographier dans les aires d'échauffement et de compétition	» non-respect DC	» 2 ^{ème} remarque : -1 pt sur le total de l'équipe ou du gymnaste en individuel RJ
	» survêtement complet ou pantalon de survêtement et tee-shirt/polo de sport	» tenue vestimentaire non réglementaire DC » entraîneur avec des béquilles ou un plâtre ou une orthèse	» changement de tenue sinon exclusion du plateau de compétition DC DF » exclusion du plateau de compétition
	» exigence de tenue sportive (y compris les chaussures) et décente (pas de short, de débardeur, de pantacourt, ni de claquettes)		
PRÉSENCE EN SALLES D'ÉCHAUFFEMENT ET DE COMPÉTITION	» tenue représentant une nation non autorisée (y compris la France)		
	» si 2 entraîneurs, t-shirt ou polo ou veste de survêtement identique et bas de survêtement de couleur uniforme	» non-respect DC	» 1 ^{ère} remarque : avertissement DC » 2 ^{ème} remarque : -1 pt sur le total individuel de chacun des gymnastes ou de l'équipe RJ » l'entraîneur supplémentaire est exclu DF
	» plateau de compétition interdit aux entraîneurs avec des béquilles ou un plâtre		
	<i>Individuel</i> » 1 entraîneur pour 1 gymnaste » 2 entraîneurs au maximum pour 2 gymnastes et plus par club et atelier	» non-respect DC	
PUBLICITÉ	<i>Équipe</i> » 2 entraîneurs par équipe. Un personnel médical autorisé (carte professionnelle à présenter). Changement d'entraîneurs non autorisé pendant l'échauffement ou la compétition » Présence possible d'un entraîneur de pôle en plus, se référer aux informations sur le mini site de la compétition		
	» voir page 59 de la brochure	» non conforme DC	» après avertissement, publicité cachée DC

Les réclamations avec vidéo ne sont pas acceptées.



RÈGLEMENTATION À L'ADRESSE DES JUGES

Ces obligations et sanctions s'appliquent pour toutes les compétitions, depuis l'échelon départemental jusqu'aux finales nationales, sauf précisions complémentaires indiquées dans cette brochure ou dans une lettre FFGym GAM ou GAF ou dans la brochure des programmes GAM ou GAF de la saison en cours.

OBJET	OBLIGATION	MANQUEMENT	SANCTION
LICENCE	» être licencié pour la saison en cours	» fausse déclaration	» amende de 300 euros et exclusion du juge DF
	» être en possession de sa licence (attestation ou e-licence avec la photo) et de son carnet de juge	» absence de licence ou de carnet de juge ou licence sans photo	» amende 50 euros DF » si impossibilité de prouver sa qualification n'est pas autorisé à juger
		» fausse présentation	» exclusion du juge et traduction devant la commission disciplinaire compétente selon le niveau de la compétition DF
NIVEAU	» Etre du niveau requis en fonction de la compétition / catégorie » Etre recyclé	» niveau incorrect » juge non recyclé	» n'est pas autorisé à juger et est considéré comme absent
ENGAGEMENT POUR LES FINALES NATIONALES	» engagement obligatoire d'un juge licencié dans le club dès lors qu'un juge est exigé pour la compétition » un club a toutefois la possibilité d'engager un juge licencié dans un autre club sous réserve de l'accord de son Président et du responsable national des juges fédéraux	» engagement d'un juge d'un autre club sans accord de son Président et du responsable national des juges	» le juge n'est pas autorisé à juger et est considéré comme étant absent
RJ *	» officier lors de la compétition	» absence du juge du club	» amende de 305 euros sinon l'équipe et / ou l'individu ne concourt pas (sauf événement exceptionnel) DF » pour les finales nationales, amende de 305 euros par équipe et par jour de compétition pour les individuels, sinon l'équipe et/ou l'individu ne concourt pas (sauf événement exceptionnel)
		» absence du juge convoqué	» indemnité non attribuée et exclusion du jury pour toutes les finales nationales pendant 1 an dès l'infraction commise
	» présence à la réunion des juges	» absence injustifiée ou retard injustifié	» ne juge pas
	» ne pas utiliser d'appareils électroniques (smartphones, tablettes, téléphones) et ne pas filmer ni photographier dans les aires d'échauffement et de compétition	» non-respect	» 1 ^{ère} remarque : avertissement » 2 ^{ème} remarque : exclusion du jury
TENUE POUR LES JUGES	» réglementation code de pointage (GAF : noir toléré)	» tenue vestimentaire non réglementaire	» n'est pas autorisé à juger et est considéré comme absent

* Le responsable des juges est l'autorité décisionnelle compétente pour tout ce qui relève du jury et du jugement. Le délégué fédéral intervient en complément pour l'application de certaines sanctions, en particulier les amendes.



ENGAGEMENT INDIVIDUEL

- » Un ou une gymnaste ne peut s'engager que dans une seule catégorie en individuel, à l'exception des gymnastes concernés par les passerelles Performance / Élite (cf. page 35 pour la GAM et page 57 pour la GAF).

PASSERELLES ENTRE FÉDÉRAL ET PERFORMANCE

EN GAM

- » Possibilité pour les individuels Performance non engagés dans une équipe Performance d'intégrer une équipe Fédéral, avec la restriction suivante : une équipe Fédérale B ou Fédérale A ne peut pas comprendre plus de deux gymnastes engagés en individuel en Performance.

EN GAF

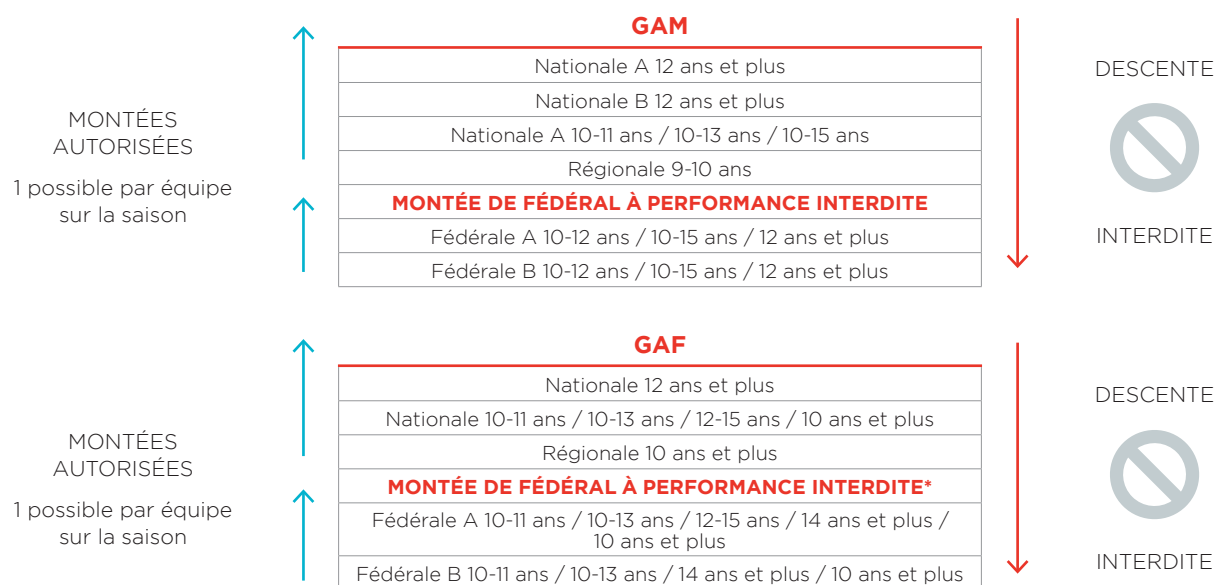
- » Possibilité d'intégrer une gymnaste individuelle Performance par club et par saison dans une équipe Fédérale A, sous réserve que :
- le club n'engage aucune équipe Performance dans laquelle cette gymnaste peut concourir ;
 - il est ainsi par exemple possible d'intégrer une gymnaste individuelle Performance âgée de 10 ans dans une équipe Fédérale A si le club n'engage que des équipes Performance en catégorie 12 ans et plus.
 - dans tous les cas la passerelle n'est autorisée que pour une gymnaste par club et par saison.
 - cette gymnaste commence à concourir dans cette équipe dès la première compétition départementale ;
 - cette gymnaste n'intègre pas ensuite une autre équipe Fédérale A.
- » Possibilité de monter une gymnaste par club et par saison d'une équipe Fédérale A dans une équipe Performance. Cette gymnaste peut continuer à concourir en individuelle Fédérale A si elle est engagée dans cette filière.

MONTÉES OU CHANGEMENTS DE GYMNASTES DANS LES ÉQUIPES

RÈGLES POUR LES MONTÉES

- » UNE MONTÉE SIGNIFIE : Possibilité de faire évoluer un(e) gymnaste vers un niveau compétitif supérieur.
- » DESCENTE INTERDITE : Interdiction de faire évoluer un(e) gymnaste vers un niveau compétitif inférieur. Se référer à la réglementation du Top 12 GAM ou GAF pour l'aménagement particulier (article 7.3 Montées/Descentes).

En GAM et en GAF, pour chaque équipe, une montée est autorisée sur la saison (une seule montée du niveau départemental au niveau national).



* à l'exception de la passerelle précisée ci-dessus



RÈGLES POUR LES CHANGEMENTS

Pour toutes les compétitions par équipes, un seul changement de nom sur la feuille de match est autorisé entre chaque niveau géographique et, pour la filière Fédérale A, entre chaque compétition du même niveau géographique.

Département	→	Inter-département <u>ou</u> Région	1 changement de nom autorisé
Inter-département <u>ou</u> Région	→	Région <u>ou</u> Regroupement	1 changement de nom autorisé
Région <u>ou</u> Regroupement	→	National	1 changement de nom autorisé

Dans le cas d'une équipe comprenant moins de gymnastes que le maximum autorisé (se référer aux tableaux synoptiques), l'ajout d'un nom dans une ligne vide n'est pas considéré comme un changement. Avec au maximum un ajout de nom dans une ligne vide entre chaque niveau géographique et, pour la filière Fédérale A, entre chaque compétition du même niveau géographique.

En filière Fédérale B, pas de limitation pour les modifications de composition d'équipe, entre chaque niveau géographique et entre les compétitions du même niveau géographique.

Pour les équipes qualifiées directement en Top 12 - Nationale A1 ou Nationale 1 - Nationale A2 ou Nationale 2 Région ou Regroupement, un(e) seule(e) gymnaste ayant déjà concouru dans une compétition par équipes d'un niveau inférieur peut figurer sur la feuille de match.

ATTENTION

- » Un(e) gymnaste n'est pas autorisé(e) à changer d'équipe ni à monter lors d'une compétition se déroulant sur le même week-end ;
- » Un(e) gymnaste ne peut participer qu'à une seule finale nationale par équipes

DÉCLARATION DES MODIFICATIONS DE COMPOSITION D'ÉQUIPE

- » Jusqu'à 5 jours avant la compétition (le lundi pour une compétition débutant le samedi), les modifications sont à réaliser via l'interface EngaGym à partir du site www.ffgym.fr. Seules les modifications conformes à la réglementation et validées par le gestionnaire de compétition sont prises en compte ;
- » À moins de 5 jours de la compétition, seules les modifications liées à un remplacement de gymnaste pour raison médicale sont acceptées. Un certificat médical doit obligatoirement être fourni. Chaque gestionnaire de compétition définit les modalités de déclaration de la modification et de transmission du justificatif (pour les finales nationales, se référer aux informations sur le mini-site de la compétition).

SANCTIONS

En cas de non-respect de ces règles :

1. Si l'infraction est constatée avant la compétition, la composition d'équipe devra être modifiée pour que l'équipe soit autorisée à concourir.
2. Si l'infraction est constatée pendant ou après la compétition :
 - les notes du (de la) gymnaste concerné(e) seront supprimées ;
 - le palmarès sera actualisé ;
 - les qualifications sont revues sur la base du nouveau classement.

Si l'équipe se retrouve avec un nombre de notes inférieur au minimum exigé (se référer aux tableaux synoptiques), elle est disqualifiée.

Les sanctions sont appliquées par le gestionnaire de la compétition.



LE MATÉRIEL

- » Les exigences principales quant au matériel requis pour l'organisation des compétitions du niveau départemental au niveau national sont précisées dans cette brochure.
- » La règle générale est de se conformer aux spécifications des normes des appareils édictées par la FIG, au niveau des mesures et propriétés fonctionnelles des agrès.
- » Des adaptations fédérales sont mises en place pour certains agrès en fonction des niveaux de pratique, il convient donc de prendre comme référence les schémas ci-après.
- » Des indications complémentaires figurent dans la lettre FFGym GAM ou GAF, la brochure des programmes GAM ou GAF et le cahier des charges pour les finales nationales de la saison en cours.
- » En GAM et en GAF, le matériel gonflable n'est pas autorisé, à l'exception de l'utilisation de pistes d'acrobatie gonflables pour certaines filières compétitives.
- » Les agrès à câblerie courte peuvent être utilisés, si les points d'ancrages ont été testés par un organisme agréé, pour les compétitions départementales, inter-départementales, régionales ou du regroupement. Dans tous les cas, les agrès et les ancres doivent être conformes aux normes AFNOR S-52400



NORMES FIG GAM-GAF (Mai 2021)

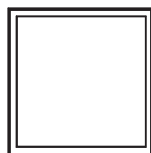


NIVEAUX DE PRATIQUE **PERFORMANCE, ÉLITE ET TOP 12**

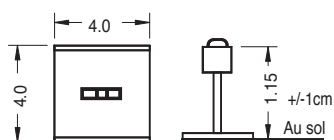
Se référer aux brochures des programmes de la saison en cours pour des précisions complémentaires

AGRÈS MASCULINS

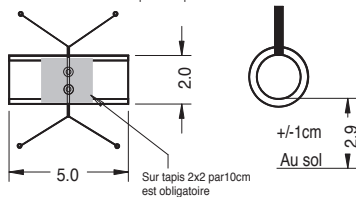
SOL
Praticable dynamique 14Mx14M
Aire d'évolution 12Mx12M



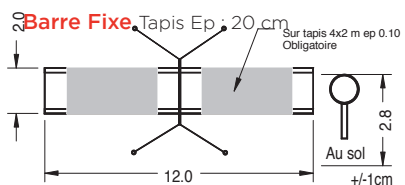
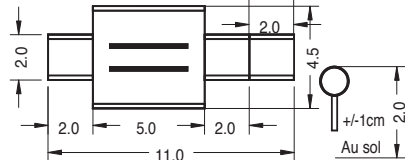
Cheval d'Arçons Tapis Ep : 10 cm



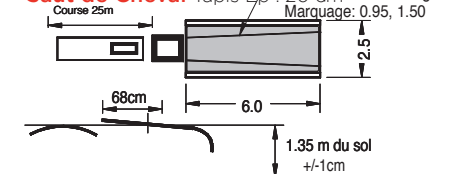
Anneaux Tapis Ep : 20 cm



Barres Parallèles Tapis Ep : 20 cm

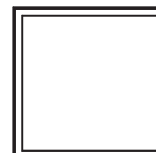


Saut de Cheval Tapis Ep : 20 cm

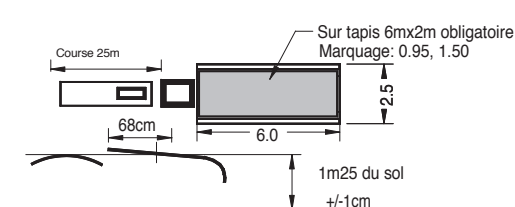


AGRÈS FÉMININS

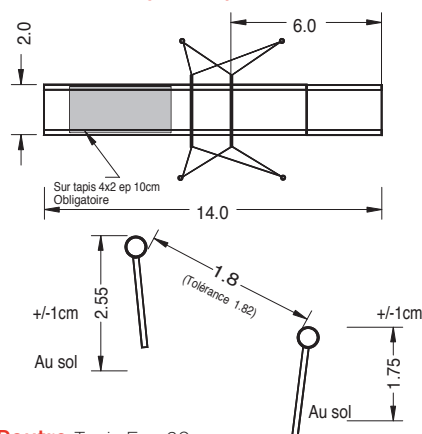
SOL
Praticable dynamique 14Mx14M
Aire d'évolution 12Mx12M



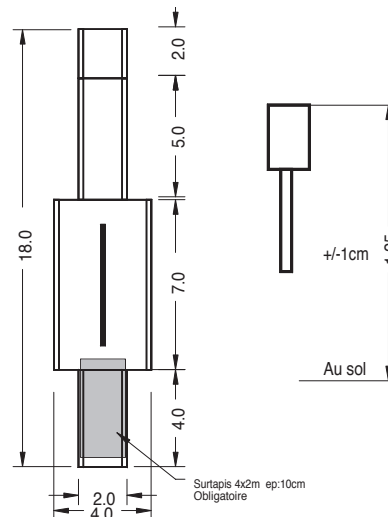
Saut de Cheval Tapis Ep : 20 cm



Barres Asymétriques Tapis Ep : 20 cm



Poutre Tapis Ep : 20 cm





HOMOLOGATION TAPIS DE GYMNASTIQUE FFGym



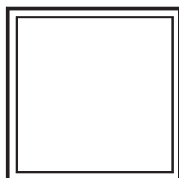
NIVEAU DE PRATIQUE **FÉDÉRAL**

Se référer aux brochures des programmes de la saison en cours pour des précisions complémentaires

AGRÈS MASCULINS

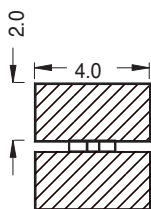
SOL

Praticable dynamique 14Mx14M
Aire d'évolution 12Mx12M



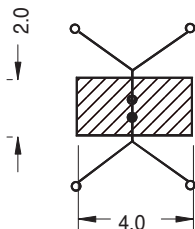
Cheval d'Arçons

Tapis Ep : 10 cm



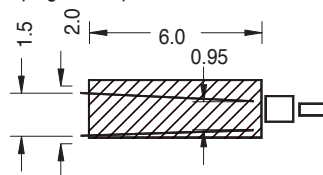
Anneaux

Tapis Ep : 20 cm

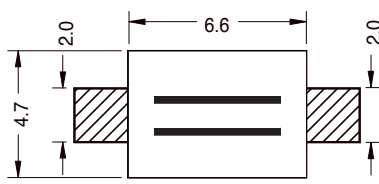


Saut de Cheval Tapis Ep : 20 cm

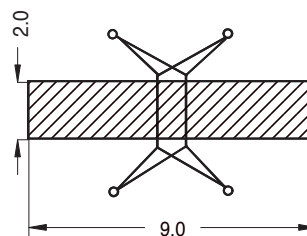
Marquage sur tapis de 20cm



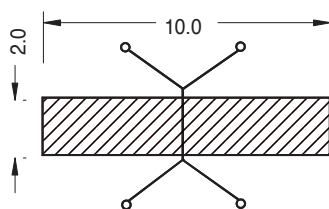
Barres Parallèles Tapis Ep : 20 cm



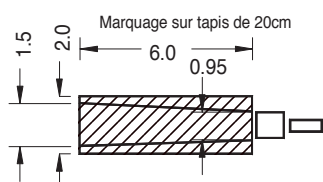
Barres Asymétriques Tapis Ep : 20 cm



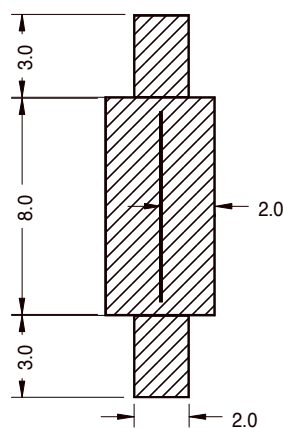
Barre Fixe Tapis Ep : 20 cm

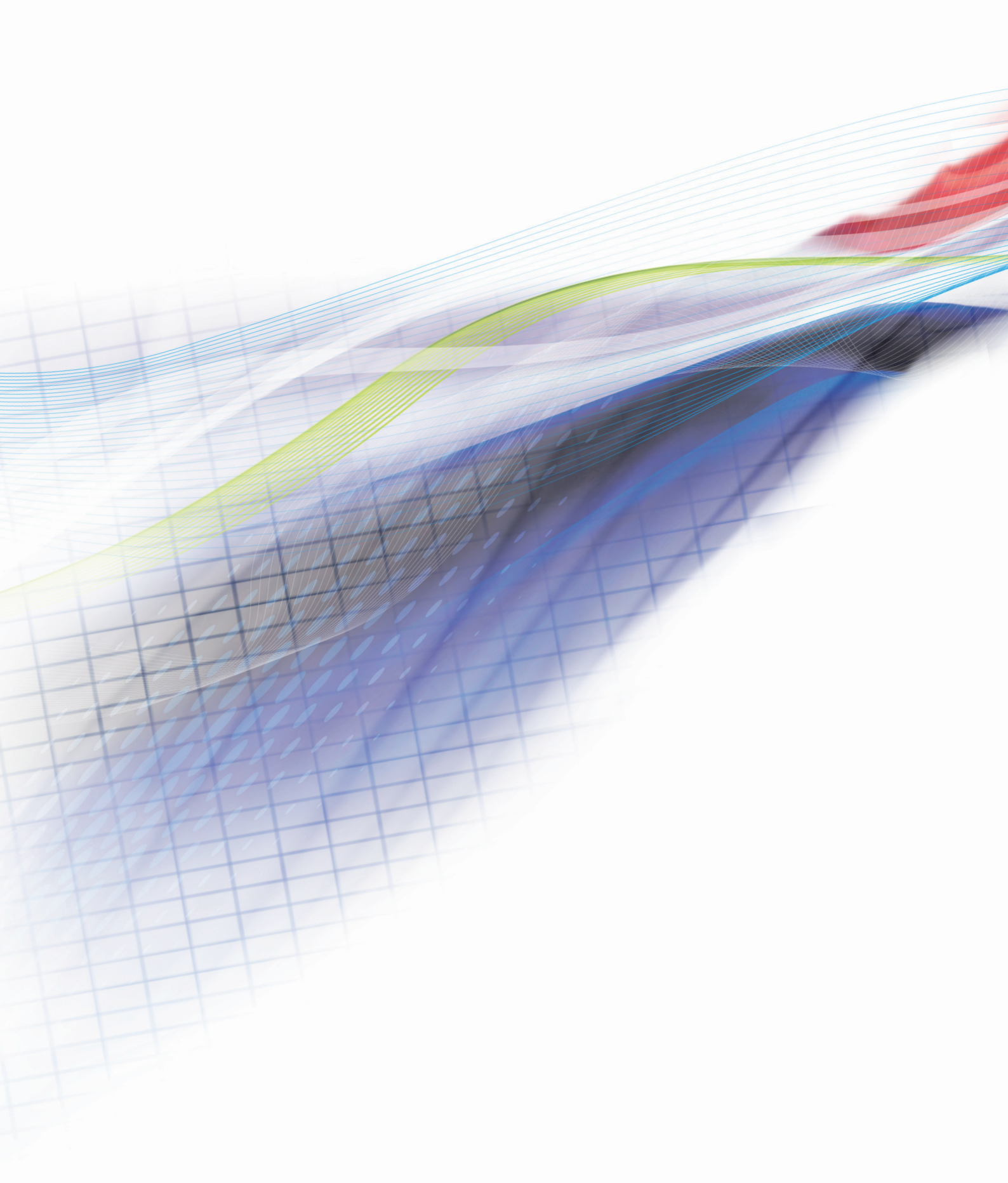


Saut de Cheval Tapis Ep : 20 cm



Poutre Tapis Ep : 20 cm





ENSEMBLE,
CRÉONS LE MOUVEMENT.

LETTRE FFGYM

GAF

2022-2023



ENSEMBLE,
CRÉONS LE MOUVEMENT.

GÉNÉRALITÉS

CALENDRIER DES COMPÉTITIONS NATIONALES

	DATE	COMPÉTITION
	29-30 avril 2023	Championnat de France Top 12 (petite finale et finale)
	12-13-14 mai 2023	Trophée fédéral
	19-20-21 mai 2023	Championnat de France Individuel
	2-3-4 juin 2023	Championnat de France par Équipes A
	16-17-18 juin 2023	Championnat de France Élite
	23-24-25 juin 2023	Championnat de France par Équipes B

Se référer au calendrier des compétitions 2023 pour les dates communes ou les dates limites des compétitions qualificatives, sauf dérogation accordée par le représentant technique fédéral de la discipline et le DTN adjoint chargé des pratiques compétitives (dérogation possible uniquement pour les compétitions avec dates limites).

DROITS D'ENGAGEMENTS

	COMPÉTITION	INDIVIDUEL	ÉQUIPE
	Élite - Championnat de France	47 €	
	Performance - Championnat de France	27,50 €	46 €
	Fédéral - Trophée Fédéral		41 €
	Top 12		214,50 €

- » Pour les autres compétitions, les assemblées générales des comités départementaux et régionaux ont le pouvoir de fixer les droits d'engagements de la façon suivante :
 - Comité départemental : échelon départemental ;
 - Comité régional : échelon interdépartemental et régional.
- » Pour les compétitions interrégionales ainsi que celles organisées au niveau d'un regroupement de comités régionaux, les droits d'engagements sont fixés à 80% des droits des finales nationales.

DOCUMENTS

Cette lettre précise et complète le règlement technique 2022-2023.

Les autres documents de référence à prendre en compte sont :

- La brochure des programmes GAF - édition septembre 2022 ;
- Les lettres FFGym publiées en cours de saison sportive ;
- Le code de pointage FIG 2022-2024 (version en vigueur disponible sur le site internet de la FIG) ;
- Les newsletters FIG.

Dans le cas d'une contradiction entre le code de pointage FIG en vigueur et la réglementation technique FFGym, c'est cette dernière qui prévaut pour les compétitions françaises.

DATE LIMITE D'ENGAGEMENT

Pour toutes les catégories compétitives à finalité nationale – compétitions en équipe et en individuel des niveaux de pratique Fédéral et Performance – la date limite d'engagement nominatif est fixée au 4 janvier 2023.

Ces engagements sont à réaliser pour la première étape compétitive : compétition de niveau départemental ou inter-départemental ou régional ou regroupement en fonction des catégories.

Les comités départementaux et régionaux sont chargés de la gestion de ces engagements et sont libres de définir la période correspondante, sous réserve de respecter la date limite nationale.

QUOTAS ET TOTAUX DE RÉFÉRENCE



EN FÉDÉRAL

Les quotas de qualification pour le Trophée Fédéral sont établis en tenant compte des effectifs réels ayant concouru lors des compétitions départementales, permettant ainsi la représentativité de chaque région ou regroupement.



EN PERFORMANCE

Les totaux de référence à atteindre pour la qualification au championnat de France individuel ou par équipes sont précisés dans une lettre FFGym GAF publiée à l'automne 2022.

ORDRES DE PASSAGE – RÈGLES DE GESTION

Pour toutes les finales nationales, la répartition des gymnastes dans les différentes subdivisions est effectuée en prenant en compte le classement vertical réalisé à l'issue des compétitions qualificatives. Les gymnastes ou équipes avec les plus petits totaux passent dans la première subdivision et les gymnastes ou équipes avec les plus grands totaux passent dans la dernière subdivision.

Pour les individuels, au sein d'une subdivision, la répartition sur les différents agrès est effectuée par tirage au sort en privilégiant le regroupement par clubs.

Pour les équipes, au sein d'une subdivision, la répartition sur les différents agrès est effectuée en prenant en compte le classement vertical (l'équipe avec le meilleur total débute au saut).

Des demandes particulières peuvent être prises en compte (par exemple regroupement de gymnastes de clubs différents mais ayant le même entraîneur) mais elles doivent être formulées avant la mise en ligne des ordres de passage auprès du gestionnaire de compétition.

GESTION DES ÉCHAUFFEMENTS



EN FÉDÉRAL

- Fédérale B : temps de 3' pour toutes les catégories.
- Fédérale A :
 - Temps de 3' pour toutes les catégories
 - Temps de 35 " par gymnaste en individuel
 - Au saut, 2 essais maximum par gymnaste en équipe ou en individuel



EN PERFORMANCE

- Temps de 5' pour les catégories sur les programmes performance, filières nationale et régionale.
En individuel, durée ajustée selon le nombre de gymnastes à l'agrès = 1' par gymnaste (si 4 gymnastes = 4', si 6 gymnastes = 6'). Gestion assurée par un des juges. Au sol toujours 5' quel que soit le nombre de gymnastes. Au saut les gymnastes peuvent réaliser 4 sauts d'échauffement au maximum. Aux barres asymétriques 1' par gymnaste avec un premier passage de 20" et un second passage de 40".
- Temps de 7' pour les catégories sur le programme FIG aménagé.
En individuel, durée ajustée selon le nombre de gymnastes à l'agrès = 1'20" par gymnaste. Gestion assurée par un des juges. Au sol toujours 7' quel que soit le nombre de gymnastes. Au saut les gymnastes peuvent réaliser 5 sauts d'échauffement au maximum. Aux barres asymétriques deux passages de 40" pour chaque gymnaste.

MONTÉE D'AGRÈS

Pour toutes les catégories, montée possible des 2 porte-mains de 5 cm si la gymnaste touche le sol avec les pieds (barre supérieure) ou le bassin (barre inférieure).

Pour les finales nationales, la demande est à réaliser à partir du mini site de l'évènement (formulaire de montée d'agrès), au plus tard 3 jours avant la date de début de la compétition.

Tout autre cas fera l'objet d'une demande particulière envoyée au gestionnaire de compétition.



FILIÈRE NATIONALE – RÉPARTITION DES GYMNASTES

Pour cette filière, en fonction du nombre de gymnastes qualifiées au championnat de France individuel, une répartition en nationale A ou nationale B est possible.



FINALES PAR APPAREIL

Seules les gymnastes qualifiées en Nationale A 14 ans / 15 ans / 16 ans / 17 ans / 18- 20 ans / 21 ans et plus peuvent prétendre se qualifier pour une finale par appareil.



QUALIFICATIONS 2023



TOP 12	NATIONALE 1	NATIONALE 2
AVOINE BEAUMONT GYMNASTIQUE	ÉLAN GYMNIQUE ROUENNAIS	NORMANDIE REGROUPEMENT GYMNIQUE ELBEUF
UNION HAGUENAU	DUNKERQUE GYM	
MEAUX GYMNASTIQUE	ALLIANCE DIJON GYM 21	
CONCORDIA SCHILTIGHEIM	SOCIÉTÉ DE GYMNASTIQUE BRUMATH	
ÉTOILE GYMNIQUE COLOMIERS	GYMNASTIQUE ÉLANCOURT MAUREPAS	
INDÉPENDANTE STÉPHANOISE	FÉMINA SPORTS MONACO	
HYÈRES GYM	INDÉPENDANTE KINGERSHEIM	
GYM FLIP BEAUCAIRE TARASCON	CA COMBS LA VILLE GYMNASTIQUE	
HÉNIN GYM	HÉNIN GYM	
CA COMBS LA VILLE GYMNASTIQUE	CLUB GYMNIQUE SAINT-GINIEZ MARSEILLE	
PSL MONTCHAT LYON	NANTES GYM	
SAINT LOISE GYMNASTIQUE	SPORTS RÉUNIS OBERNAI	

JUGEMENT

PRÉCISIONS

Au cours de la saison sportive 2022-2023, organisation d'un examen de juges niveau 1, 2, 3 et 4.

PRÉROGATIVES DES JUGES

			Département	Inter-département ou région	Région ou regroupement	National
FÉDÉRAL	NIVEAU 1	Jury D*	Fédéral A, B	Fédéral A, B	Fédéral A	/
		Jury E**	Fédéral A, B	Fédéral A, B	Fédéral A	/
PERFORMANCE	NIVEAU 2	Jury D	Fédéral A, B Performance et Performance 7-9 ans	Fédéral A, B Performance et Performance 7-9 ans	Fédéral A	Federal A
		Jury E	Tous programmes	Tous programmes	Tous programmes	Fédéral A
	NIVEAU 3	Jury D	Tous programmes	Tous programmes	Tous programmes	Fédéral A Performance
		Jury E	Tous programmes	Tous programmes	Tous programmes	Tous programmes
	NIVEAU 4	Jury D	Tous programmes	Tous programmes	Tous programmes	Tous programmes
		Jury E	Tous programmes	Tous programmes	Tous programmes	Tous programmes

* Jury D : 15 ans minimum (né en 2008)

** Jury E : 14 ans minimum (né en 2009)

JURYS POUR LES FINALES NATIONALES

	Trophée Fédéral par Équipes	Pas de juge convoqué 1 juge par équipe N 2 minimum*
	Championnat de France Individuel	Juges convoqués N 4 minimum
	Championnat de France par Équipes Programme FIG aménagé	Juges convoqués N 4 minimum 1 juge par équipe N 3 minimum*
	Championnat de France par Équipes Programme Performance	Juges convoqués N 4 minimum 1 juge par équipe N 3 minimum*
	Championnat de France Top 12	Juges convoqués N 4 minimum 1 juge par équipe N 4 minimum
	Championnat de France Élite	Juges convoqués N 4 minimum

* En fonction du nombre d'équipes qualifiées dans chaque division, certains clubs peuvent être exemptés de juge. Se référer à la composition des jurys qui est publiée en complément des ordres de passage.

Présence obligatoire de tous les juges clubs à la réunion organisée 1 heure avant le début de la catégorie concernée, en tenue réglementaire et en possession de la licence et du carnet de juge (voir page 67 du règlement technique 2022-2023).

Lorsqu'un club qualifié, devant présenter un juge, déclare forfait avant la parution officielle des jurys, les clubs suivants sont susceptibles d'être sollicités. Un club déclarant forfait après la parution des jurys, doit contacter dans les meilleurs délais le / la responsable des juges pour s'informer de l'obligation ou non de la présence du juge.



ÉLITE



DÉROGATION DTN

À l'issue des étapes de sélection, la Direction Technique Nationale se réserve le droit de fournir une liste complémentaire de gymnastes sélectionnées pour le championnat de France.

MINIMA POUR SÉLECTION AU CHAMPIONNAT DE FRANCE ÉLITE

Se référer au règlement technique 2022-2023 pour la liste des étapes qualificatives

	AVENIR Mouvements RERJ / Avenir	ESPOIR Code FIG senior + Exigences DTN	JUNIOR Code FIG senior + bonifications	SENIOR Code FIG senior + bonifications
10 ans 2013	55 pts			
11 ans 2012	57.5 pts			
12 ans 2011		40.0 pts		
13 ans 2010		41.0 pts		
14 ans 2009			43.5 pts	
15 ans 2008			45.5 pts	
16 ans 2007				47.5 pts
17 ans 2006				47.5 pts
18 ans et + 2005 et -				47.5 pts

*Minima compétitif pour l'accès au championnat de France Élite qui seront associés aux résultats des tests PAS (physique et technique) effectués sur la revue d'effectif.



ÉPREUVES SÉLECTIVES

- Revue d'effectif nationale (REN) :
 - Espoir - Junior - Senior : 29 et 30 octobre 2022, lieu à déterminer. Accès : cf. ci-dessous.
 - Avenir : 10 et 11 décembre 2022, lieu à déterminer. Accès : cf. ci-dessous.
- Tournoi de Combs la Ville (Espoir - Junior). Accès : engagement libre auprès de l'organisateur. Minima accordés avec **participation obligatoire** à la REN si invitée.
- Rencontres du Top 12 (si participation sur les 4 agrès). Minima accordés avec **participation obligatoire** à la REN si invitée.
- Session de rattrapage (Espoir – Junior – Senior) : date et lieu à définir (mi-avril).
- Championnat régional ou regroupement individuel pour la catégorie Avenir : 08-09-10 avril 2023.
- CE et CM : les sélectionnées Equipe de France pour la catégorie Senior et les finalistes pour la catégorie Junior.



ACCÈS À LA REVUE D'EFFECTIF

Liste DTN :

- Pour la catégorie Avenir, gymnastes issues des animations régionales PAS validées par la DTN ;
- Pour les autres catégories :
 - Gymnastes inscrites dans le PPF ;
 - Gymnastes qualifiées au CF Élite 2022 **et** s'entraînant au quotidien dans un club formateur ou un centre d'entraînement Top 12 ;
 - Gymnastes proposées par les comités régionaux ayant réalisé lors d'une évaluation un total n'étant pas inférieur à deux points des minima d'accès aux championnats de France. Ces propositions seront validées par la DTN.



BONIFICATIONS JUNIOR ET SENIOR

Prise en compte des bonifications de réception à chaque agrès pour le championnat de France Élite (note = code FIG + bonifications de réception).

SAUT	+ 0.1 à la note finale si réception pile sur un saut de ND minimum 4.00 pts
BARRES	+ 0.1 à la note finale si réception pile en sortie minimum D
POUTRE	+ 0.1 à la note finale si réception pile en sortie minimum D
SOL	+ 0.1 à chaque réception pile des acrobaties minimum D



BONIFICATIONS ESPOIR

Les Bonifications d'éléments sont accordées si :

- Exigences de composition FIG sont validées à l'agrès (sauf aux barres asymétriques pour l'envol à la même barre (*))
- Élément reconnu et réalisé sans chute

Saut

Les gymnastes doivent présenter 1 ou 2 sauts différents, à choisir parmi les 3 familles suivantes :

- Yurchenko
- Tsukahara
- Lune Salto

Le saut retenu pour l'évaluation est obligatoirement le 1er saut.

Si un seul saut présenté : Une bonification sur ND peut être attribuée si la qualité d'exécution répond aux exigences de la NE.

Bonifications sur note D attribuée en fonction de la note « D » et de la note « E » :

ND	NE	Bonif attribuée
ND = 3,60 et plus	9,00 mini	0,50 pt
ND = 4,20 et plus	8,50 mini	1,50 pts

Si 2 sauts différents sont présentés, une bonification de 0.50 peut être accordée si les conditions suivantes sont respectées :

- 1er saut de VD 4,20 minimum et avec 1.50 de déductions maximum
- 2ème saut de famille différente, de VD minimum 3 ,60 et avec 1.50 de déductions maximum

Barres asymétriques

Bonifications sur éléments :

	Bonif attribuée	Remarques
Envol BS/BI mini D ou envol même barre (*)	0.30pt	1 seule fois
Envol BI/BS mini D	0.50pt	1 seule fois
Si sortie « C » minimum	0.30pt	
Si sortie « D » minimum	0.50pt	

Bonifications sur note D attribuée en fonction de la note « D » et de la note « E » :

ND	NE	Bonus
3,00 et plus	8,00 mini	0,50 pt
3,80 et plus	7,50 mini	1,00 pt
4,50 et plus	7,00 mini	1,50 pts

Poutre

Bonifications sur éléments et liaisons :

	Bonif attribuée	Remarques
Série acro de 3 éléments dont 1 salto (y compris en entrée) – (1)	0,50 pt	1 seule fois
Élément acro E ou D en liaison pied/pied ou rebond - (1)	0,50 pt	1 seule fois
Si sortie « C » minimum	0,30 pt	
Si sortie « D » minimum ou sortie en liaison « BBC » minimum	0,50 pt	

(1) Bonifications pouvant se cumuler

Bonifications sur note D attribuée en fonction de la note « D » et de la note « E » :

ND	NE	Bonus
Entre 3,8 à 4,1	Mouvement sans chute	0,30 pt
4,20 et plus	8,00 mini	0,50 pt
4,60 et plus	7,50 mini	1,00 pt
5,00 et plus	7,50 mini	1,50 pts

Sol

Bonifications sur éléments et liaisons :

	Bonif attribuée	Bonif attribuée
2ème Élément acro « D » (*) – (1)	0,30 pt	1 seule fois
VL acrobatique direct ou indirect – (1)	0,30 pt	1 seule fois
Élément acro « E » - (1)	0,50 pt	1 seule fois

(*) 1^{er} élément D reconnu et réalisé sans chute - (1) **Bonifications pouvant se cumuler**

Bonifications sur note D attribuée en fonction de la note « D » et de la note « E » :

ND	NE	Bonus
4,10 et plus	7,50 mini	0,50 pt
4,40 et plus	7,50 mini	1,00 pt
4,70 et plus	7,50 mini	1,50 pts